

Procès-verbal du Conseil Municipal **du vendredi 29 septembre 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 29 septembre, le conseil municipal de la commune de WINTZENHEIM, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge NICOLE, Maire,

Présents :

Lucette SPINHIRNY - Denis ARNDT - Geneviève SCHOFF - Patrice DUSSEL - Dominique SCHAFFHAUSER - Ludovic CAMPITELLI - Claude KLINGER-ZIND - Marianne GEBEL - Daniel BRUNSTEIN - Mireille PELE - Patricia JAEGLE - Dominique HEROLD - Jean-Marc KEMPF - Isabel FREUDENREICH - Frédérique MACQUET - Emmanuel AQUINO - Mireille WEISS - Benoît FREYBURGER - Pascale CAZAURAN - Guy DAESSLE - Adèle HAUMESSER

Pouvoirs :

Valérie HAIDAR a donné pouvoir à Denis ARNDT
Daniel LEROY a donné pouvoir à Benoît FREYBURGER
Carine NÄGL a donné pouvoir à Patrice DUSSEL
Marie-Jeanne BASSO a donné pouvoir à Patricia JAEGLE
Sébastien LABOUREUR a donné pouvoir à Jean-Marc KEMPF
Didier SCHERRER a donné pouvoir à Guy DAESSLE
Maria FURLANO a donné pouvoir à Adèle HAUMESSER

Date de convocation : vendredi 22 septembre 2017

Présents : 22

Pouvoirs : 7

Votants : 29

Présentation projet d'extension de l'école maternelle de Logelbach, du périscolaire et la création de la cantine scolaire

Monsieur le Maire : Monsieur Thomas WEULERSSE et Monsieur Joachim BOYRIES de l'atelier d'architecture D Form sont venus nous présenter le projet d'extension de l'école maternelle de Logelbach, du périscolaire et la création de la cantine scolaire. Je vous laisse la parole.

Thomas WEULERSSE : A partir du plan de masse, on voit l'école élémentaire. C'est donc la plus grande construction avec les classes qui sont à l'arrière au Nord. On a la partie, qui est en rouge, qui est l'extension dans la prolongation du bâtiment existant et qui représente la cantine, la cuisine et le bureau du périscolaire. Un accès se fera par le Nord, sur le côté, qui permettra de venir livrer les repas au niveau de la cuisine. Comme il y a peu de conception d'architecture, on a essayé d'avoir une architecture assez sobre qui reprenne à peu près les techniques et les matériaux déjà utilisés sur les lieux et les gabarits. On réutilise les gabarits, on prolonge les gabarits du bâtiment des années 50 et on vient également faire une extension au Nord qui reprend un peu le gabarit des petites salles de classe qui sont situées à l'arrière.

Pour ce qui est de l'école maternelle, c'est un bâtiment des années 50 qui est parallèle à celui de l'école élémentaire. On est venu faire un bâtiment qui est perpendiculaire, de telle manière à refermer un peu la cour et venir organiser l'ensemble du projet plutôt en forme allongée, ce qui permet de rajouter une salle également si on le souhaite et si on en a le besoin dans l'avenir.

Pour l'école maternelle, l'extension consiste à ajouter deux espaces de sieste, en vert sur le plan. On a également la tisanerie qui est située au centre et qui permet éventuellement de surveiller. Cette organisation a été vue aussi avec les enseignants et les ATSEM afin de pouvoir aussi bien surveiller les circulations et le hall. Puis on a un nouveau bloc d'espace de propreté qui vient compléter le bloc qui est déjà existant. Enfin, on a la salle de motricité également accessible du hall avec des rangements et tout ça dans un bâtiment relativement fin qui vient clore et optimiser les espaces par rapport aux limites du terrain. On restructure aussi dans l'école existante avec la création à la place de la salle de motricité d'une salle de classe et on vient également restructurer pour créer des rangements supplémentaires, un local ménage, à cet endroit-là.

Pour le volet thermique, l'idée c'est que le bâtiment maternelle sera rénové dans sa globalité pour atteindre une performance de rénovation BBC. Par contre le bâtiment élémentaire sera juste rénové, isolé thermiquement au niveau du toit pour améliorer le confort d'été. Le bâtiment des années 50 sera lui isolé par l'extérieur. On préservera les fenêtres existantes des deux bâtiments anciens,

Ça c'est une vue sur la salle de motricité au niveau de la maternelle et l'autre vue est une vue de la salle de restauration côté périscolaire. Les façades que l'on voit là, ce sont celles de l'école extension maternelle avec une toiture qui reprend les toitures existantes. On a un bardage en zinc avec des panneaux de couleur en bakélite. Pour l'extension du périscolaire, on a des façades qui reprennent les façades genre brique. Donc on garde dans le même alignement le même aspect pour qu'on ait une homogénéité au niveau de l'architecture.

Pour la cuisine, on ne va pas rentrer dans les détails.

On a souhaité faire un projet relativement simple dans le sens où on se positionne dans la continuité des bâtiments existants en essayant de trouver une organisation qui soit la plus fonctionnelle, la plus optimale tout en construisant un bâtiment qui soit performant au niveau des matériaux utilisés, les épaisseurs d'isolants pour que les extensions puissent être encore valables dans trente ans.

Pour le coût, on a répondu au départ au projet un peu moins cher que ce qui a été demandé au niveau du concours. Mais pour pouvoir préserver les deux chaudières qui sont utilisées, qui chauffent l'ensemble, et comme on crée des extensions, il fallait plus de puissance. Pour éviter qu'on ait plus de puissance, on isole les bâtiments existants comme je vous ai dit, la maternelle avec un bâtiment en rénovation BBC, et l'élémentaire en isolant uniquement la toiture et les murs. Ça permet de garder les chaudières. On va remanier un tout petit la chaufferie parce qu'elle n'est pas très bien étudiée. On va améliorer les panoplies de système de chauffage et on va isoler les tuyaux qui distribuent l'ensemble pour éviter des déperditions pour le réseau et donc de pouvoir chauffer l'ensemble du projet avec les mêmes chaudières. Ça veut dire qu'aujourd'hui on se retrouve avec un budget hors taxes d'un million 211 000 € avec la rénovation, alors que le projet au concours était de 1 090 000 €. Nous avons répondu avec une enveloppe de 990 000€, donc 100 000 € de moins. Mais on trouve que c'était le meilleur équilibre pour optimiser l'investissement sur ce projet pour garder le matériel qui a déjà été investi il y a une quinzaine d'années.

Frédérique MACQUET : c'est une réalisation qui se fera quand ?

Monsieur le Maire : au printemps. L'objectif est d'ouvrir pour la rentrée 2019, septembre 2019.

Thomas WEULERSSE : La manière dont sont disposées des extensions permet de faire le chantier sans gêner le fonctionnement de l'école et puis au moment des vacances, on fait les percements et on vient faire les réaménagements dans les deux mois de congés. L'idée est de pouvoir monter le périscolaire par l'accès arrière qui sera celui du traiteur. Le chantier pour la maternelle se fera par la rue Herzog avec la démolition d'une partie du mur pour pouvoir accéder sans déranger les enfants et puis ce mur sera reconstruit après la phase travaux.

Monsieur le Maire : merci pour les explications. On vous remercie d'être venu nous présenter ce projet et on vous laisse partir. Merci infiniment.

1. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Claude KLINGER-ZIND est désigné secrétaire de séance du conseil municipal du 29 septembre 2017.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 juin 2017

Le conseil municipal, par 25 voix pour et 4 voix contre, adopte le procès-verbal de la séance du 22 juin 2017.

3. Rapport d'activités 2016 de Colmar Agglomération

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire : bien naturellement vous pensez bien que je ne vais pas lire tout le document. On va passer très rapidement en revue ce qu'il me semble être intéressant.

Vous savez que depuis le 1^{er} janvier 2016, sept communes ont rejoint Colmar Agglomération : Andolsheim, Bischwihr, Fortschwih, Holtzwihr, Muntzenheim, Riedwihr et Wickerschwih. Il faut savoir aussi qu'il y a une commune nouvelle entre Holtzwihr et Riedwihr.

Je vais passer au développement économique. Vous avez vu le soutien à l'économie locale, les réunions régulières avec les chefs d'entreprise et l'aide à l'investissement matériel dans les entreprises de Colmar Agglomération. Cinq entreprises en ont bénéficié pour une hauteur de 70 144 euros et 6 autres dans l'aide à l'aménagement intérieur pour un montant de 26 268 euros. Et puis il y a aussi l'aide à la reprise de locaux d'activités vacants à hauteur de 12 000 euros sachant que nous avons des commerçants de Wintzenheim qui ont pu bénéficier de cette aide.

En ce qui concerne les zones industrielles, vous voyez que dans la zone d'activités de Colmar, on a injecté 600 000 euros, Horbourg-Wihr 148 140 € et enfin la zone d'activités des Erlen 161 078 €.

Il y a eu des nouveaux panneaux comme vous avez pu le constater. De nouveaux panneaux ont été installés à l'entrée des différentes communes faisant partie de Colmar Agglomération.

Nous avons également des actions pour l'emploi, la clause insertion, levier pour l'emploi. Les chiffres sont : 109 100 heures d'insertion, surtout par Pôle Habitat. Il y a eu 18 chantiers, 266 bénéficiaires dans 148 entreprises de tous corps d'états.

En ce qui concerne le salon régional et de l'emploi, Colmar est partie prenante. Il faut savoir qu'il y a eu 23500 visiteurs et 325 exposants. Autres actions en faveur de l'emploi, la mission locale qui est subventionnée par Colmar Agglomération, la plateforme d'initiative locale aussi subventionnée par Colmar Agglomération, l'Université et les soutiens de Colmar Agglomération à l'UHA. Outre le maintien des soutiens actuels, Colmar Agglomération contribue à hauteur de 1.63M€ sur les 13 M€ d'opérations inscrites au volet de l'Enseignement Supérieur. Vous avez à chaque fois les exemples d'actions prévues, opération Phenotis, restructuration du bâtiment génie biologique de l'IUT de Colmar. Je ne vais pas vous les énumérer tous, vous les avez sous les yeux. Vous pouvez poser des questions si vous le souhaitez.

L'accessibilité au réseau Trace a été améliorée et la gratuité des transports pour les collégiens pendant l'année scolaire est mise en place. Le transport est important, y compris la lutte contre la pollution, et enfin l'intermodalité des transports. La participation de Colmar Agglomération s'élève à 13 700 € T.T.C. pour l'année 2016.

Nous avons bien sûr aussi les pistes cyclables. On peut dire que pour aller à la ville centre, nous avons des pistes cyclables, le soutien à l'équipement des communes.

Nous avons la politique de l'habitat avec le Programme Local de l'Habitat et l'aide au portage foncier des communes membres.

Enfin nous arrivons à l'environnement. Vous voyez qu'il y a des aides apportées notamment les aides en faveur des travaux d'économie d'énergie chez les particuliers. Quelques couples de Wintzenheim ont bénéficié de cette aide. Il y a eu 750 personnes accueillies et renseignées à l'Espace Info-Energie. Et enfin il y a l'eau potable, les eaux usées et les eaux pluviales. Vous voyez que le rendement minimal du réseau d'eau est à 85%, et les performances épuratoires à 96 %. Enfin les déchets, la tendance générale est à une forte diminution des ordures ménagères (de l'ordre de 33 %) et à l'augmentation de l'effort de tri (+ 42%). La mise en place de la collecte des bio-déchets stimule le geste de tri, améliore le bilan environnemental, tout en préservant la stabilité des coûts. Depuis trois ans le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est inchangé (7,95 %).

En ce qui concerne les conteneurs enterrés, on continue à les installer dans les différentes communes. Wintzenheim est pourvue. Si de nouveaux quartiers devaient se créer, il y aurait forcément des nouveaux conteneurs enterrés. Je vous parlais des bio-déchets. 86 000 usagers ont accès à la collecte des bio-déchets, et 789 tonnes ont été collectées en plus entre 2015 et 2016. C'est quelque chose de très important.

Pour le cadre de vie, on peut dire qu'il y a eu beaucoup d'actions menées avec «Ville-Vie-Vacances». Cinq projets sur 33 jours ont été financés par Colmar Agglomération pour un montant de 4 552 €. 49 jeunes en ont bénéficié. 2 477 jeunes ont été accueillis en 2016 pour un coût réel de 101 021 € pour Colmar Agglomération. Les chiffres sont fluctuants pour la base nautique de Colmar. En 2016, on enregistrait 44 435 entrées contre 52 601 entrées en 2013, mais tout dépend de la météo. Pour 44 000 entrées, la recette est de 154 081 €. Ce n'est pas non plus négligeable. Beaucoup de travaux ont été réalisés sur le site. Je ne vais pas vous parler des événements, vous avez la liste. L'Agence Régionale de la Santé fait régulièrement des analyses d'eau. Les campings de Horbourg et de Turckheim sont maintenant de la compétence de Colmar Agglomération. Le chiffre d'affaires a augmenté de 16,7 % pour le camping d'Horbourg et de 15,5 % pour le camping de Turckheim.

Les aires d'accueil pour les populations nomades sont assez peu fréquentées. Malheureusement, ces personnes s'installent encore sur des terrains sauvages.

1 004 véhicules ont été mis en fourrière et enfin 745 animaux capturés.

En ce qui concerne la topographie, vous savez que vous pouvez aller sur le site pour voir si votre maison est bien isolée.

Au niveau du budget, Colmar Agglomération est parmi les communautés d'agglomération les moins imposées de France. Vous avez les principales dépenses en page 40, les principales dépenses d'investissement réalisées en 2016, je ne vais pas vous énumérer tout ce qui a été fait. On peut être fier de l'investissement qu'il y a eu. Je ne sais pas si on a créé des emplois, mais tout ce que je sais, c'est qu'on en a sauvé avec tous ces investissements importants. La dette par habitant pour Colmar Agglomération est de 45 € contre 396 € pour la moyenne nationale, c'est-à-dire 9 fois moins.

Je vous fais grâce du trombinoscope, vous en avez pris connaissance. A partir de lundi, nous aurons un nouveau directeur général des services, Monsieur KLEIN, qui vient de Chelles. Monsieur PINCET a demandé une mutation dans le Grand Paris.

Voilà mes chers collègues, très rapidement, brossé, le rapport d'activités de Colmar Agglomération.

Maintenant je suis prêt à répondre aux questions, si je peux y répondre. Pas de questions ? Parfait.

Le conseil municipal, après examen :

- prend acte, sans observation, du rapport annuel 2016 ci-joint de Colmar Agglomération.

Annexe 1 : Rapport d'activités 2016 de Colmar Agglomération

4. Rapport d'activités 2016 du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin

Rapporteur : Benoît FREYBURGER

En application de l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin fournit un rapport annuel sur le prix et la qualité du service. Les points forts de l'année 2016 ont été :

- La révision des statuts du syndicat,
- L'adhésion au Syndicat de la Communauté de communes de la Vallée de Villé,
- La participation du Syndicat à la modernisation des réseaux électriques basse et moyenne tensions de la Ville de Mulhouse (réseaux B1 et Câbles Papiers Imprégnés),
- la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) : confirmation du coefficient multiplicateur pour 2017,
- Le reversement aux communes de la redevance R2,
- Le contrôle des concessions d'électricité et de gaz,
- Les travaux environnement au titre de l'Article 8 financés par ERDF,
- La dissimulation des lignes électriques basse tension financée par le Syndicat sur ses fonds propres,
- L'enfouissement des lignes 20 000 volts financé par le Syndicat sur ses fonds propres,
- Le programme de mise en valeur des cabines hautes remarquables,
- La poursuite du programme Commun de Développement et de Modernisation des Réseaux (PCDMR) avec Enedis,
- La convention relative au déploiement d'un réseau de fibres optiques sur supports de lignes électriques basse tension en aérien,
- La participation aux projets d'Electriciens Sans Frontières dans le cadre du « 1% Energies ».

Le conseil municipal, après examen :

- prend acte, sans observation, du rapport annuel 2016 ci-joint du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin.

Annexe 2 : Rapport d'activités 2016 et ses annexes du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin

5. Modification des statuts de Colmar Agglomération suite à de nouveaux transferts de compétences

Rapporteur : Monsieur le Maire

Lors de la création de la Communauté d'Agglomération de Colmar en novembre 2003, les communes ont confié, dans un premier temps, au nouvel EPCI les compétences obligatoires prévues par la loi ainsi que celles liées aux services à la population ayant déjà fait l'objet d'une organisation intercommunale.

En 2008, de nouveaux transferts de compétences touchant principalement au développement économique et à l'aménagement du territoire ont été mis en œuvre.

Dans un souci d'amélioration continue de la cohérence territoriale et de l'intégration intercommunale, des réflexions ont été menées sur d'éventuels transferts de compétences complémentaires qui se sont traduites, in fine, par le transfert de la compétence communale « enseignement supérieur », décidé par délibération du 26 septembre 2013.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) transfère, aux termes du nouvel article L 5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), aux

établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, de nouvelles compétences obligatoires au 1^{er} janvier 2017, en matière de développement économique, de collecte et de traitement des déchets et d'accueil des gens du voyage ce qui implique une modification des statuts de Colmar Agglomération.

En matière de développement économique :

- La notion « d'intérêt communautaire » est abrogée. Cette référence est donc supprimée des dispositions statutaires ayant trait à cette compétence (à l'exception du soutien aux activités commerciales).
- Devient obligatoire la compétence politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire. La notion d'intérêt communautaire en la matière devra faire l'objet d'une définition du conseil communautaire, dans les conditions fixées par l'article 10 des statuts de Colmar Agglomération.
- L'action de promotion touristique de l'agglomération par le soutien aux offices de tourisme de Colmar, de Turckheim, des Bords du Rhin (au titre de la commune de Jepsheim), ainsi qu'au SIVOM du canton de Wintzenheim, au titre de ses actions de promotion du tourisme pour les communes de Turckheim, Wettolsheim et Wintzenheim, exercée jusqu'à présent au titre de ses compétences facultatives, devient une compétence obligatoire de l'intercommunalité, en application de la Loi du 7 août 2015 précitée.
A ce titre, l'EPCI exerce dorénavant la compétence « promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme » par référence aux dispositions de l'article L133-3 du Code du Tourisme.

Par délibération du 30 mars 2017, le conseil communautaire a ainsi décidé de la création d'un office de tourisme communautaire par fusion-absorption de l'association de l'office de tourisme de Turckheim par celle de Colmar. Cet office de tourisme sera chargé de l'accueil et de l'information des touristes, de la promotion touristique de l'agglomération et de la coordination des socio-professionnels et des divers partenaires du développement touristique local.

En matière de politique de la Ville :

Jusqu'à présent, Colmar Agglomération exerce cette compétence au travers de l'animation et la coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire, ainsi que des dispositifs locaux d'intérêt communautaire de prévention de la délinquance.

Outre la suppression de la référence à l'intérêt communautaire, le nouvel article L 5126-5 du CGCT étend le champ de compétence de la communauté d'agglomération dans ce domaine à l'élaboration du diagnostic du territoire et à la définition des orientations du contrat de ville, d'une part, aux programmes d'actions définis dans le contrat de ville, d'autre part.

Les nouvelles compétences obligatoires de Colmar Agglomération :

Outre la promotion du tourisme et en application de la loi NOTRe, Colmar agglomération exerce de plein droit, en lieu et place des communes membres, deux nouvelles compétences qu'elle exerçait jusqu'à présent à titre optionnel ou facultatif.

- La compétence déchets (élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés) qui était dévolue à l'intercommunalité de manière optionnelle l'est à présent de façon obligatoire, laquelle en assure la collecte et le traitement.

- L'accueil des gens du voyage pris en charge à titre facultatif par l'EPCI devient également une compétence obligatoire au titre de l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs au sens de la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

Modification des statuts :

Compte tenu de ces évolutions législatives, il est proposé aux conseils municipaux des 20 communes membres, les modifications statutaires supprimant la référence à l'intérêt communautaire en matière de développement économique, intégrant les nouvelles compétences devenues obligatoires de Colmar Agglomération et abrogeant celles exercées de manière optionnelle ou facultative.

Les « compétences obligatoires » (article 4 des statuts) sont complétées par les points suivants :

1. Développement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire; **politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire** ;
- Création, aménagement, extension et gestion de terrains de camping intercommunaux et notamment le terrain de camping de Horbourg-Wihr-Colmar, et le terrain de camping de Turckheim ;
- Actions de développement économique ;
- **Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme : création d'un office de tourisme communautaire par fusion-absorption de l'association de l'office de tourisme de Turckheim par celle de Colmar, chargé de l'accueil et de l'information des touristes, de la promotion touristique de l'agglomération et de la coordination des socio-professionnels et des divers partenaires du développement touristique local.**

4. Politique de la ville dans la communauté

- **Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ;**
- **Animation et coordination** des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale, ainsi que des dispositifs locaux d'intérêt communautaire de prévention de la délinquance ;
- **Programme d'actions définis dans le contrat de ville.**

5. Accueil des gens du voyage

- **Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatif définis au 1° à 3° du II de l'article 1^{er} de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage : création et gestion des aires d'accueil des gens du voyage définies par le Conseil Communautaire dans le respect du plan départemental**

6. Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Elimination et valorisation de ces déchets

- a) Les « compétences optionnelles » (article 5 des statuts) suivantes sont abrogées et sont exercées de plein droit par la communauté d'agglomération :

Elimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés

- b) Les « compétences facultatives » (article 6 des statuts) suivantes sont abrogées et sont exercées de plein droit par la communauté d'agglomération :

3. Création et gestion des aires d'accueil des gens du voyage définies par le Conseil communautaire dans le respect du plan départemental »

6. Actions de promotion touristique de l'agglomération par le soutien aux offices de tourisme de Colmar, de Turckheim, des Bords du Rhin (au titre de la commune de Jepsheim), ainsi qu'au SIVOM du canton de Wintzenheim, au titre de ses actions de promotion du tourisme pour les communes de Turckheim, Wettolsheim et Wintzenheim.

Le conseil communautaire de Colmar Agglomération, réuni le 29 juin 2017, a abrogé l'intérêt communautaire en matière de développement économique et adopté les modifications statutaires présentées ci-dessus.

Conformément à l'article L. 5211-17 du CGCT, la modification des statuts relative aux compétences doit être décidée par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux des communes membres se prononçant dans les conditions de majorité requises pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale, c'est-à-dire avec une majorité des 2/3 des communes représentant la moitié de la population totale concernée, ou la moitié des communes représentant les 2/3 de la population totale concernée, avec de plus, l'accord obligatoire de la Ville de Colmar car elle compte plus d'un quart de la population totale concernée de Colmar Agglomération.

Chaque conseil municipal dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, la position de la commune est réputée favorable.

Monsieur le Maire : est-ce qu'il y a des questions ? Oui Monsieur Daesslé

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : oui simplement j'aimerais que vous nous éclairciez parce que les documents sont un peu contradictoires concernant le tourisme et comment effectivement ça va s'articuler avec le SIVOM et, en plus, nous dire aujourd'hui où on en est avec les gens du voyage.

Monsieur le Maire : alors on va commencer par le tourisme. La compétence du tourisme est maintenant à Colmar Agglomération. Je parle sous couvert de la présidente du SIVOM peut-être qu'elle me corrige si je dis quelque chose qui n'est pas tout à fait juste. En tous les cas c'est de la compétence de Colmar Agglomération, ce qui veut dire que les communes adhèrent au PAROVIC et les anciennes communes comme nous devraient passer par Colmar Agglomération. C'est vrai qu'aujourd'hui ce n'est pas tout à fait clair.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : ce n'est pas clair.

Monsieur le Maire : ce n'est clair pour personne, même pour le Préfet, puisqu'il a souhaité organiser une réunion avec la Présidente du SIVOM, le Président de Colmar Agglomération et le Président du PAROVIC. On attend cette réunion pour en savoir plus. Pour l'instant la compétence Tourisme est transférée à Colmar Agglomération. Mais il pourrait très bien déléguer au SIVOM une partie, donc c'est là-dessus que ça va être discuté. Le SIVOM existe toujours et devra délibérer, savoir effectivement si les communes souhaitent sortir, si effectivement il y a un accord, puisqu'il faut l'unanimité pour que les communes sortent. Mais on vous tiendra au courant.

Mme SPINHIRNY : l'adhésion ou le retrait des communes dépend du code des collectivités territoriales et qui est une procédure extrêmement compliquée.

Monsieur le Maire : en ce qui concerne les gens du voyage, il ne faut pas confondre avec les grands passages, parce que les aires d'accueil des gens du voyage existent déjà. Il y en a une à Horbourg, il y en a à Colmar derrière la foire aux vins. Probablement il va falloir en recréer. Quand on regarde le taux d'occupation qui est de 46 %, je vous l'ai dit tout à l'heure, c'est quand même faible. Il y a des discussions qui sont menées avant de se lancer dans de la construction, et il faut d'abord compléter ce que nous avons. Pour l'instant il n'y a pas encore de schéma départemental pour les gens de grand passage. J'ai répondu à votre question ?

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : ça reste au statu quo.

Monsieur le Maire : ça reste comme ça. On a deux aires de passage. On a celui de Horbourg et celui de Colmar, mais pas les grands passages.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'abrogation de la référence à l'intérêt communautaire en matière de développement économique telle que mentionnée à l'article 4 des statuts de Colmar Agglomération,
- Approuve les modifications statutaires exposées dans le rapport ci-dessus et dans les statuts annexés,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 3 : Projet des statuts modifiés de Colmar Agglomération

6. Adhésion de la ville de Héisingue au Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin

Rapporteur : Daniel BRUNSTEIN

Le conseil municipal de Héisingue, par délibération du 29 mai 2017 a demandé son adhésion au Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin pour le secteur de l'emprise aéroportuaire d'une surface de 10,5 hectares provenant d'un échange de terrain avec la Ville de Saint-Louis.

Considérant qu'il est de l'intérêt des deux parties que la Ville de Héisingue adhère au Syndicat afin de lui transférer sa compétence d'autorité concédante en matière de distribution publique d'électricité sur le territoire cité, le Comité Syndical a accepté par délibération du 26 juin 2017 cette adhésion.

Toutefois, celle-ci s'entend si la modification des limites territoriales entre les villes de Saint-Louis et de Héisingue aura été actée. Ainsi, l'extension du périmètre du Syndicat à la Ville de Héisingue aura une date d'effet identique à celle où sera prononcée cette modification territoriale.

Monsieur le Maire : est-ce qu'il y a des questions ?

M. CAMPITELLI : avant tout, je tiens à souhaiter la bienvenue à la commune de Héisingue au Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin. Mais cette prise de parole est plutôt un « coup de gueule », pour attirer votre attention chers collègues élus, sur le fait que ce syndicat devrait nous solliciter sur des sujets beaucoup plus sensibles et importants, à savoir le déploiement du compteur Linky et futur gaz et enfin nous informer plus clairement sur le courant porteur, sur le recueil d'informations et surtout de tenir compte des mises en garde de diverses associations de professionnels sur un risque potentiel pour la santé. Merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : merci. Nous sommes toujours en contentieux au tribunal administratif. On attend les suites qui seront données.

- Vu les articles L. 5211-18 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;
- Vu la délibération du conseil municipal de Héisingue du 29 mai 2017 demandant l'adhésion au Syndicat pour le secteur de l'emprise aéroportuaire d'une surface de 10,5 hectares provenant d'un échange de terrain avec la Ville de Saint-Louis ;
- Vu la délibération du Comité Syndical du 26 juin 2017 ;

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable à l'adhésion de la Ville de Héisingue pour le secteur de l'emprise aéroportuaire d'une surface de 10,5 hectares provenant d'un échange de terrain avec la Ville de Saint-Louis,
- Demande à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant la composition et le périmètre du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

7. Adoption de la modification simplifiée n°5 du Plan Local d'Urbanisme

Rapporteur : Denis ARNDT

La loi du 17 février 2009 pour l'accélération des programmes de construction et d'investissement publics et privés a instauré la procédure de modification simplifiée pour faire évoluer de manière mineure les PLU. Cette procédure de modification simplifiée est actuellement codifiée dans le code de l'urbanisme qui définit ses conditions d'emploi et ses modalités de mise en œuvre.

En application de ces dispositions, une procédure de modification simplifiée n°5 du PLU a été engagée par arrêté du Maire prescrivant la procédure.

Le projet de modification simplifiée n°5 a pour objet les points suivants :

Concernant les dispositions réglementaires applicables à l'ensemble des zones :

- Une définition générale de la notion de « gabarit » a été introduite pour clarifier les calculs des hauteurs des bâtiments.
- Une définition générale de la notion d' « accès » est mise en place afin de la dissocier clairement de celle de « voirie ».

Concernant les dispositions réglementaires applicables dans la zone UC, il s'agit de créer un sous-secteur permettant la réalisation d'une opération d'environ 50 logements sociaux à Logelbach. Ainsi, les articles de la zone UC ont été modifiés spécifiquement pour ce sous-secteur afin d'adapter les éléments suivants :

- les largeurs de voirie pour un projet particulier, la notion d'impasse ainsi que la pertinence du positionnement de l'aire de retournement,
- les possibilités concernant le stationnement, à savoir :
 - construire des carports et permettre les toitures plates pour ce type d'annexe,
 - repositionner le stationnement à l'alignement de la voie,
 - dimensionner différemment les places de stationnement selon la destination des constructions principales,
- la notion d'espace à usage public a été revue avec l'intégration de « proximité » d'espaces publics.

Concernant les dispositions réglementaires applicables dans la zone UE :

- Pour éviter des problèmes d'interprétation dans le cadre de l'instruction des demandes d'autorisation de construire, la rédaction des règles d'implantation des constructions par rapport aux limites séparatives a été éclaircie,
- La hauteur des constructions à vocation économique a été modulée.

La modification simplifiée n°5 du Plan Local d'Urbanisme a été prescrite par arrêté du Maire du 24 avril 2017. La délibération du conseil municipal du 27 avril 2017 a adopté les modalités de concertation et ont été précisées et exécutées par arrêté du 10 juillet 2017.

Le projet de modification a été notifié avant la mise à disposition du projet au public aux Personnes Publiques Associées.

Pendant toute la durée de la mise à disposition, un dossier complet et complété au fur et à mesure des remarques réalisées, était consultable en mairie, du 10 août 2017 au 13 septembre 2017, aux heures d'ouverture des services.

La mise à disposition auprès du public du projet de modification n'a donné lieu à aucune remarque.

Les personnes publiques associées, pour certaines, ont apportées des observations.

Les services de l'Etat ont mentionnés les remarques suivantes :

- Il serait nécessaire de créer un secteur de mixité sociale pour imposer la construction de logements sociaux,
- La définition de gabarit et de hauteur pourraient reprendre les définitions établies par la Direction Générale de l'Aménagement du Logement et de la Nature du ministère de la transition écologique et solidaire,
- Une erreur matérielle a été relevée dans le schéma définissant le gabarit : la flèche indiquant la hauteur H2 était mal positionnée,
- Concernant la notion d'impasse, il est demandé que la commune de Wintzenheim prenne l'attache des services de collecte des déchets de Colmar Agglomération,
- La qualité du cadre de vie doit être un élément central dans l'aménagement de ce secteur qu'il serait souhaitable d'envisager dans une Orientation d'Aménagement et de Programmation.

Les réponses apportées ont été les suivantes :

- En ce qui concerne la création d'un secteur de mixité sociale, cette démarche n'est pas ici nécessaire car d'une part, l'ensemble des terrains appartient à la commune et, d'autre part, c'est à l'initiative de la commune que des logements sociaux seront réalisés. Ainsi, aucune contrainte réglementaire n'apportera un « plus » au projet.
- La notion de gabarit s'est basée initialement sur une définition utilisée par certains services de l'Etat. Ensuite, elle a surtout été discutée et remaniée avec les services instructeurs de Colmar Agglomération actuellement en charge de l'étude des autorisations d'urbanisme de la commune. Ils ont pu apporter leur expérience et le recul que les instructeurs ont dans la compréhension des différentes définitions. Il est en effet essentiel que la définition employée s'appuie sur des références partagées. Pour ce qui est de la définition de la hauteur plafond, le schéma a été rectifié.
- La notion de voie en impasse qui a été adaptée au projet envisagé est issue d'un dialogue préalable avec les services de réputation de Colmar Agglomération.
- Enfin, concernant la qualité du cadre de vie du projet, le terrain étant communal, l'aménagement global du site, tant en termes de cheminements piétons, d'espaces publics, ...a été étudié pour optimiser qualitativement les espaces. La mise en place d'une OAP n'est pas nécessaire dans la mesure où le cadre imposé par cet outil est remplacé par le fait que cela soit une propriété communale et qu'en conséquence la collectivité maîtrise son aménagement.

Le Conseil Départemental du Haut Rhin a donné un avis favorable sur le projet avec les observations suivantes :

- Sur la notion de gabarit, afin de limiter l'impact visuel des éléments de superstructure technique, il est proposé d'imposer un recul pour les attiques d'au moins 1,50 mètre.
- En ce qui concerne le stationnement, il est proposé d'harmoniser les dimensions minimales et de mettre dans l'exposé des motifs et aussi dans le règlement que le stationnement devra avoir les dimensions minimales établies dans le respect de la norme NFP91 – 120 relative aux parcs de stationnement privés.

A ceci, il est répondu que :

- La notion d'attique n'est pas pour le moment traitée dans la mesure où les toitures terrasses où à faible pente ne sont pas autorisées hormis pour les annexes et les toitures plates correspondant aux critères du Grenelle. En conséquence, cette notion sera surtout traitée dans le cadre de la révision du PLU.
- Pour ce qui est du stationnement, même si la rédaction est différente entre l'exposé des motifs et le règlement, elle reste cohérente dans son contenu.

Colmar Agglomération a fait les remarques suivantes :

- Le glossaire a intégré un schéma permettant d'expliquer la notion de gabarit. Il était demandé de préciser les angles.
- Pour les toitures, il était demandé d'éclaircir ce qui était autorisé comme forme de couronnement, et aussi de bien réfléchir à l'harmonisation des volumes des toitures notamment des annexes.

A ces remarques ; il est répondu :

- Dans le glossaire, il a été précisé que les degrés des toitures demandés se retrouvent aux articles 11 de chaque zone.
- Pour l'ensemble des zones, seules les toitures plates sont autorisées quand elles sont végétalisées (Critère du Grenelle). La phrase « *Les toits plats où à faible pente devront s'inscrire dans le gabarit défini dans la zone* » a été ôtée afin d'enlever toute ambiguïté. En effet, elle a été mise pour préciser que les toits plats façon Grenelle devaient également rentrer dans le gabarit. Par ailleurs, le dernier paragraphe du UC11.3 « *Dans le secteur UCp, les toits plats où à faible pente sont autorisés pour les carports et les annexes* ». La notion d'annexe a été ajoutée, tout d'abord parce que le carport est une annexe, et que les petits éléments type parc à vélo devait également être couvert.

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-36, L.153-37, L.153-45 et suivants,

VU la délibération du 20 janvier 2005 approuvant le Plan Local d'Urbanisme et les délibérations du 24 janvier 2008, 3 septembre 2010, 8 avril 2011, 29 juin 2012 approuvant les révisions simplifiées n°1, 2, 3, 4 et 5,

VU la délibération du 3 septembre 2010 approuvant la modification n°1 du P.L.U. et la délibération du 22 mai 2015 approuvant la modification n°2 du P.L.U. et les délibérations du 7 décembre 2012, 29 novembre 2013, du 3 juillet 2015 et du 4 novembre 2016 adoptant les modifications simplifiées n°1, 2, 3 et 4,

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de clarifier, dans toutes les zones constructibles, le règlement pour ce qui concerne les éléments à prendre en compte pour calculer la hauteur des constructions et les couronnements ainsi que la notion d'accès à partir de la voirie publique,

CONSIDERANT la nécessité d'adapter le règlement pour rendre possible la construction d'environ 50 logements locatifs sociaux à Logelbach, projet d'intérêt général pour la commune, par la création d'un sous-secteur dédié,

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune, pour éviter des problèmes d'interprétation dans le cadre de l'instruction des demandes d'autorisation de construire, de clarifier la rédaction des règles d'implantation des constructions par rapport aux limites séparatives ; cette clarification devra également permettre la faisabilité d'opérations de densification du tissu économique et commercial,

CONSIDERANT que l'ensemble des modifications apportées ne sont pas de nature à relever d'une révision dans la mesure où elles n'ont pas pour objet ou pour effet de :

- Changer le Projet d'Aménagement et de Développement Durable,
- Réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière,
- Réduire une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance,
- Ouvrir à l'urbanisation une zone à urbaniser de plus de 9 ans,

CONSIDERANT que l'ensemble des modifications répondent aux conditions d'emploi de la procédure de modification par voie simplifiée sans enquête publique telles qu'elles sont énoncées dans le code de l'urbanisme,

CONSIDERANT les corrections apportées pour prendre en compte les remarques des Personnes Publiques Associées,

Guy DAESSLE avec pouvoir de Didier SCHERRER et Adèle HAUMESSER avec pouvoir de Maria FURLANO ne participent pas au vote.

Le conseil municipal, par 25 voix pour :

- Approuve le projet de modification simplifiée n°5 du Plan Local d'Urbanisme, tel que présenté ci-joint,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Cette délibération sera publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R.5211-41 du code général des collectivités territoriales. Elle fera l'objet d'un affichage pendant un mois à la mairie. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Le dossier sera ensuite tenu à la disposition du public à la mairie.

Annexe 4 : Projet de modification simplifiée n°5 du Plan Local d'Urbanisme

8. Vente d'un terrain à Colmar Agglomération pour la construction de la nouvelle déchetterie Europe

Rapporteur : Denis ARNDT

Dans le cadre du projet de réalisation d'une nouvelle déchetterie à l'arrière de la zone Europe, Colmar Agglomération a acquis plusieurs parcelles au Strohsack.

Dans le périmètre concerné par le projet, la commune a engagé en 2016 une procédure visant à incorporer un bien présumé sans maître situé section 27 parcelle 132 d'une contenance de 1069 m². Par délibération du 4

novembre 2016, le conseil municipal a délibéré pour incorporer cette parcelle au domaine privé de la commune.

Il s'agit maintenant de céder cette parcelle à Colmar Agglomération afin qu'elle puisse disposer de la propriété complète des terrains concernés.

Le service des Domaines a évalué ce terrain à 1400 €. Par ailleurs, Colmar Agglomération prend en charge la rédaction de l'acte administratif de cession.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Cède la parcelle n°132 section 27 d'une contenance de 1069 m² à Colmar Agglomération au prix de 1400 €, la réalisation des documents de cession et les formalités de déclaration nécessaires étant assurés et pris en charge par Colmar Agglomération,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 5 : Plan de situation de la parcelle section 27 n°132 au lieu-dit « Strohsack »

9. Vente des parcelles section 23 à Colmar Habitat et habitats de Haute Alsace pour la construction de logements locatifs sociaux

Rapporteur : Geneviève SCHOFF

L'obligation de mixité sociale créée par l'article 55 de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain s'impose à Wintzenheim qui devrait disposer d'au moins 20% de logements sociaux par rapport à ses résidences principales.

La commune disposait au 1^{er} janvier 2017 de 483 logements sociaux soit environ 14,5%.

L'arrêté préfectoral pris en date du 16 décembre 2014 a prononcé la carence définie par l'article L302-9-1 du code de la construction et de l'habitation au titre de la période triennale 2011-2013 pour la commune de Wintzenheim. En plus des pénalités dont elle doit s'acquitter, la commune ne dispose plus de son droit de préemption et peut se voir attribuer le coût d'acquisition d'un terrain pour du logement social.

Ainsi, il est devenu impératif de répondre aux obligations des futurs contrats triennaux. Un contrat de mixité sociale a été signé avec l'Etat et les bailleurs sociaux en décembre 2015 afin de planifier la réalisation de logements sociaux. L'objectif de production pour la ville de 2017 à 2019 est de 82 logements. Avec le projet de construction du parc Acker, la commune remplirait ainsi 61 % de ses objectifs.

La commune est propriétaire des parcelles n° 37 et 41 section 23 représentant une surface totale de 154,43 ares et qui sont actuellement occupées par un parc à Logelbach. Une partie peut être valorisée par une opération de construction.

Ainsi, le parc serait réaménagé en city parc pour une partie sur une surface de 56,37 ares (parcelles e et f) et quatre parcelles (parcelles b-c-d-g) représentant 97,28 ares seraient détachées puis cédées à Colmar Habitat et à Habitats de Haute Alsace.

Un projet de construction de 50 logements locatifs sociaux seraient ainsi développé sur ces terrains comprenant deux collectifs de 21 logements et huit maisons. Ces terrains seraient cédés pour l'euro symbolique. La densité reste inférieure à ce qui pouvait être envisagée par le règlement, mais l'intégration dans l'environnement existant a été prise en compte et à amener à minorer les hauteurs des constructions.

Par ailleurs, afin de compenser les espaces de jeux, le parc Herzog sera également réaménagé avec des jeux pour les jeunes et les enfants ainsi que pour le 3^{ème} âge, complétant ainsi le parc Acker.

Monsieur le Maire : des questions ? Monsieur Daesslé

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : vous mettez « vente », je pense qu'il aurait mieux valu mettre « cession ». C'est une cession contre l'euro symbolique, ce n'est pas une vente. Cela étant je voudrais juste faire observer le problème des Domaines. Il n'y a pas d'évaluation des Domaines ?

Monsieur le Maire : si.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : mais on ne l'a pas.

Monsieur le Maire : 1 225 000 €.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : bon moi j'avais calculé dans les 15 000...

Monsieur le Maire : Monsieur Daesslé, j'ai revendiqué haut et fort que nous mettons un terrain à disposition pour 1 225 000 €.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : oui, mais c'est ce que je veux souligner, 1 225 000, plus 50 appartements à raison de 5 ou 6000 euros parce qu'on ne sait pas très bien. Donc on rajoute encore 250 000 euros, plus la TLE qu'on n'obtiendra pas, plus les effets induits que nous serons obligés de faire, les écoles, etc., etc..., plus le réaménagement ça c'est une bonne chose, je ne discute pas, le réaménagement du parc Acker, il vient en plus. Donc je pense que c'est quand même un beau cadeau qui est fait. Vous savez que je ne suis pas d'accord avec cette politique. Enfin cela étant, je le souligne quand même. Et je crois que c'est important de dire que nous faisons cadeau de 1 million et demi.

Monsieur le Maire : Monsieur Daesslé, on n'est pas toujours d'accord sur certains points, mais sur ce point-là au moins on est d'accord. C'est vrai que la loi SRU est passée par là. Nous avons une obligation. Nous n'avons même plus le droit de préemption puisque nous avons été déclarés en carence, ça veut dire que la commune n'a même plus le droit de préempter sur quoique ce soit. J'espère que maintenant on atteint notre objectif pour 2016 jusqu'à 2019. J'espère que notre dossier qui est parti à Paris aura un avis favorable, puisque le Préfet a donné un avis favorable pour qu'on lève la carence. On attend maintenant l'avis de Paris. Donc pour nous, ce n'est pas non plus une affaire facile. Malheureusement le Maire comme son conseil municipal, est au pied du mur.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : c'était aussi un choix, cela étant.

Monsieur le Maire : non, non, non, ce n'était pas un choix.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : c'est un choix avec la Préfecture.

Monsieur le Maire : non, non, non.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : on pouvait payer les indemnités, parce que les indemnités nous coûtaient moins chères. D'autant plus que la politique menée par le nouveau gouvernement ira certainement à l'encontre de la loi SRU et c'est ce que j'ai dit. Il suffit de changer de politique pour que nous ayons nous un changement. Je suis convaincu de la chose.

Monsieur le Maire : Monsieur Daesslé, vous le savez aussi, vous avez été aux affaires. Quand il y a une loi qui passe, la loi est à respecter. Le Maire ne peut rien faire, c'est le préfet. Nous sommes obligés, sinon c'est le préfet qui achète les terrains, qui les met dans les dépenses obligatoires.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : je connais.

Monsieur le Maire : je préfère à ce moment-là pouvoir trouver un arrangement, plutôt qu'on nous force à acheter un terrain à droite ou à gauche qui nous coûterait beaucoup plus cher. Je rappelle simplement que les pénalités sont de 50 000 euros. Il aurait pu multiplier par 5, ce qui veut dire qu'aujourd'hui on serait à 250 000€ par an. Notre dossier revenant de Paris et probablement s'il y avait un avis défavorable, on nous aurait peut-être encore doublé. Donc vous vous imaginez, comment voulez-vous que notre budget aujourd'hui, avec tout ce que l'Etat nous prend, comment encore payé des pénalités en plus ? Donc il faut faire un choix à un moment.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : c'était un choix. Les pénalités coûtaient moins chères et de surcroît ce qui est grave c'est qu'à cause de ça on a changé la sociologie de notre collectivité et ça je ne changerai pas de point de vue. Alors chacun son point de vue, moi j'ai le mien, vous le vôtre, mais je dis j'aurai fait l'autre choix. Cela étant je suis content d'une chose, c'est que vous êtes d'accord de relever le montant parce que je trouve que c'est énorme et c'est scandaleux de prendre et de faire cette ponction, parce que c'est une gratuité. C'est pour ça que je dis bien, il ne faut pas mettre vente, c'est une cession, une cession gratuite à l'euro symbolique.

Monsieur le Maire : la loi dit la chose suivante, Monsieur DAESSLE. Même si nous payons les pénalités, un moment donné, on sera obligé de construire. Je préfère construire que de payer 250 000 euros de pénalités, parce qu'on se sera obligé de le faire de toute façon. C'est la loi, on ne peut pas faire autrement. Vous pensez bien, si on avait pu nous défaire de cela, on l'aurait fait. Et je voudrais vous dire qu'en disant qu'on dévalorise notre commune, le terme que vous avez employé là me semble un peu fort.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : c'est une dévalorisation pour les propriétaires, je suis désolé.

Monsieur le Maire : non, non. On fait venir de la jeunesse aussi dans notre collectivité. Si on veut pérenniser nos écoles, notre périscolaire et tout ce que nous avons ici à Wintzenheim, je crois que c'est aussi faire venir de la jeunesse. Aujourd'hui Monsieur DAESSLE, il a des communes où des panneaux s'élèvent « Non à la fermeture de nos école ». Si elles avaient eu une politique différentes pour faire venir des jeunes dans leurs villes et construire, peut-être qu'aujourd'hui les écoles ne fermentaient pas. Donc ça c'est aussi quelque chose d'important.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : mais je me permets une autre observation. Vous savez comme moi, aujourd'hui tous ces logements ne sont pas pris, donc il y a quand même un problème de fond.

Monsieur le Maire : chez nous, vous n'avez pas besoin d'avoir peur. Je peux vous dire que Wintzenheim, c'est une commune qui bouge, tout le monde le dit et on a des demandes.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : parce qu'il y a un va-et-vient conséquent.

Monsieur le Maire : non, on n'a pas de va-et-vient.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : si, il y a un turn-over conséquent, mais ça c'est normal.

Monsieur le Maire : non, on pourrait vous sortir le turn-over. Les gens restent et on n'arrive pas à contenter toutes les personnes de Wintzenheim, surtout les jeunes qui quittent les parents. On n'arrive pas à les loger sur Wintzenheim puisque c'est une population qui reste à Wintzenheim ou Logelbach. Quand je parle de Wintzenheim, bien naturellement je parle de Logelbach. Voilà bien. Monsieur Aquino.

M.AQUINO : je voulais juste apporter une précision à Monsieur DAESSLE qui depuis que nous sommes élus en 2014, vous semblez avoir en grippe tout ce qui touche de près ou de loin aux logements modérés,... moi, j'appelle ça comme ça et non cas sociaux. Je voudrais quand même dire que dans ces logements, il y a quand même des gens très bien qui y habitent, qui travaillent et qui tous les matins se lèvent comme tout le monde. Ils n'ont juste pas les moyens d'aller construire une maison dans les beaux quartiers, que ce soit chez nous ou ailleurs. Ils sont bien contents d'avoir ces logements. Voilà, c'est tout.

Monsieur le Maire : merci, je dirais que je ne voudrais pas faire comme Neuilly, parce que Neuilly trie effectivement et c'est ce que Monsieur DAESSLE voudrait, c'est trier la population qui arrive à Wintzenheim et ça c'est bon pour les quartiers riches tels que Neuilly parce que le président en ce temps-là, Monsieur Sazkozy qui était à Neuilly, faisait le tri et sélectionnait les personnes qui arrivaient sur Neuilly. C'est ce que je ne voudrais pas faire non plus sur Wintzenheim. Merci, oui Madame Schaffhauser.

Mme SCHAFFHAUSER : je voudrais juste rajouter aussi que toute cette population qui vient s'installer chez nous, fait marcher les commerces, puisque si les gens viennent là c'est qu'ils vont faire leurs courses au Leclerc, chez Simply, dans les commerces du centre-ville et ça c'est important aussi.

Vu l'avis du service des Domaines du 30 août 2017 estimant les parcelles à 1.225.400 €,

Le conseil municipal, par 4 voix contre et 25 voix pour :

- Décide de céder les parcelles (b) et (c) d'une surface respective de 1410 m² et 3254 m² à Habitats de Haute Alsace pour un euro symbolique, la réalisation de l'acte restant à la charge d'Habitats de Haute Alsace,
- Décide de céder les parcelles (d) et (g) d'une surface respective de 3607 m² et 1457 m² à Colmar Habitat pour un euro symbolique, la réalisation de l'acte restant à la charge de Colmar Habitat,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les actes de vente ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 6 : Plan des parcelles section 23 à Logelbach

10. Prise en charge des honoraires notariaux pour une régularisation foncière

Rapporteur : Denis ARNDT

Par délibération du 19 octobre 1965 il a été décidé un remaniement parcellaire afin de permettre la réalisation du chemin rural dit « Obersoedlenweg » en accord avec l'ensemble des propriétaires riverains et après enquête publique donnant un avis favorable à l'intégration des parcelles au chemin rural concerné. Depuis 50 ans aucun acte de vente n'a finalisé cette opération.

Par délibération du 29 avril 2016, les parcelles section 47 n° 104 et 106 ont été affectées au domaine privé de la commune en tant que chemin rural.

En considération des échanges à titre gratuit pour la réalisation du chemin rural dit « Obersoedlenweg », la commune s'était engagée à prendre en charge les honoraires et frais du notaire pour la rédaction de l'acte de vente des parcelles à la société GFA Aimé Stentz et Fils d'un montant de 751,03 €.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve la prise en charge des honoraires et frais de 751.03 € pour la rédaction des actes de vente des parcelles cadastrées 84/26 et 27 à la société GFA Aimé Stentz et Fils,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

11. Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'extension de l'école maternelle du périscolaire et la création d'une cantine scolaire a Logelbach

Rapporteur : Lucette SPINHIRNY

Le groupe scolaire de Logelbach, quartier où se situe le projet, abrite :

- l'école élémentaire Les Cèdres et l'école maternelle Les Nénuphars accueillant respectivement environ 113 élèves et 76 enfants en 2017,
- le service périscolaire actuellement dans les locaux de l'école élémentaire qui reçoit environ une cinquantaine d'enfants. Il occupe deux salles d'environ 60 m² et des sanitaires de 16 m² attenant aux salles. Il dispose également de locaux administratifs situés à proximité dans un ancien appartement de 60 m².

Sur le même site se trouvent le gymnase recevant les groupes scolaires et les associations sportives ainsi que la salle Ungerer, équipée d'une cuisine qui accueille la cantine scolaire pour 60 enfants maximum. Elle est aussi louée à des particuliers et à des associations pour des événements festifs.

Tout d'abord, il s'avère que l'école maternelle rencontre des difficultés en termes d'espace. Si actuellement les 3 salles de classes répondent aux besoins, ce n'est plus le cas de la salle de sieste qui est trop petite. A la rentrée 2016/2017, elle devait accueillir 19 enfants alors que sa capacité maximum est de 15 enfants. Afin de répondre temporairement aux besoins, la salle de motricité a fait fonction de salle de sieste. Toutefois, l'objectif est que cette situation ne perdure pas.

Il en est de même de l'accueil périscolaire qui est à l'étroit dans les locaux actuels, et qui occupe désormais une salle de classe dans la partie de l'école pour certaines activités.

Enfin, la cantine située dans la salle Ungerer pose un véritable conflit d'usage, les locations devant se faire le vendredi, à savoir un jour où il y a encore la cantine, ce qui nécessite de la logistique et du nettoyage. Il est nécessaire que l'espace de restauration soit dissocié et que la salle Ungerer soit réservée à un usage locatif.

Par ailleurs, l'extension urbaine à Logelbach dans les années à venir laisse voir un besoin d'accueil supplémentaire à l'école maternelle. Si à moyen terme, l'école élémentaire dispose encore de classes libres, ce n'est pas le cas de l'école maternelle.

Ainsi, un travail d'étude préliminaire pour dimensionner les équipements nécessaires, puis de conception afin de répondre aux différents besoins à moindre coût a été réalisé.

Ainsi, il a été demandé :

Pour l'école maternelle :

- Construire une salle de sieste pouvant accueillir 25 à 30 enfants,
- Aménager une salle de classe supplémentaire.

Pour l'accueil périscolaire :

- Disposer d'une capacité d'accueil plus importante à savoir trois salles pour les activités pour un total de surface de l'ordre de 160m², avec un bureau et des sanitaires pour l'accueil de 80 enfants.

Pour la restauration scolaire :

- Prévoir la restauration d'environ 80 à 100 enfants à table en deux services, avec la possibilité d'aménager un self-service.

Une consultation a été lancée pour choisir un maître d'œuvre. D Form a été sélectionné.

Le projet est constitué par une partie réhabilitation et/ou modification de l'existant et une partie extension. Il comprend les éléments suivants correspondant aux plans qui ont été présentés précédemment :

Pour l'école maternelle :

Extension : 199,0 m² de surface-plancher

Surface restructurée : 181,0 m² de surface-plancher soit 380 m² de surface-plancher

Intitulé	Nombre	Surface Utile	Type d'intervention	
Hall	1	12	Existant	
Espace déshabillage classe 1 et 2	2	6	Existant	
Espace déshabillage classe 3	1	11	Existant	
Espace déshabillage classe 4	1	8	Restructuration	
Circulation	1	19	Restructuration	
Salle de classe 1,2 et 3	3	56	Existant	
Salle de classe 4	1	66	Restructuré	Salle de motricité restructurée en salle de classe
Salle de motricité	1	80	Extension	
Salle de sieste	2	28	Extension	
Bureau de direction	1	15	Existant	
Salle de propreté	1	22	Existant	
	1	20	Extension	
Sanitaires adultes	1	2	Existant	
Sanitaires adultes	1	4	Extension	
Local de rangement pédagogique	1	25	Restructuré	
Local de rangement	1	9	Restructuré	Tisanerie et local de service restructurés en rangements
Local de rangement	1	6	Extension	
Local de service	1	20	Extension	Restructurés en rangement et déplacés dans l'extension
Tisanerie				
Débarras	1	3	Restructuré	Transformé en circulation
Local ménage	1	5	Restructuré	
Espace déshabillage+dégagement	1	49	Restructuré	Restructuré dans la salle de sieste et débarras existants
Circulation	1	13	Extension	

Pour la cantine scolaire et le périscolaire :Extension : 279 m² de surface-plancherSurface restructurée : 58 m² de surface-plancher soit 337 m² de surface-plancher

Intitulé	Nombre	Surface Utile	Surface totale	Type d'intervention
ESPACES SUPPORTS				
Hall d'entrée	1	36	36	Construction
Sanitaires enfants	2	15	30	Construction
Espace de propreté	1	20	20	Construction
Buanderie	1	8	8	Construction
Sanitaires public personnel	2	5	10	Construction
Local ménage	1	6	6	Construction
ESPACE D'ACTIVITE				
Salle d'activité	3	58	PM	Existant
RESTAURATION SCOLAIRE				
Salle de restauration	1	110	110	Construction
Office	1	30	30	Construction
Rangement vaisselle et matériel	1	5	5	Construction
Vestiaires personnel	2	10	20	Construction
Local déchets	1	6	6	Construction
Réserve	1	8	8	Construction
Stock	1	5	5	Construction
Dégagement	1	23	23	Construction
ADMINISTRATION				
Bureau direction – secrétaire	1	20	20	Construction
AUTRES				
Entrée périscolaire et sanitaires	1	17	17	Démolition

Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 1.211.408 € H.T. (Niveau APD) comprenant :

- Terrassement-assainissement : 63 383 €
- Gros œuvre : 162 561 €
- Charpente bois : 137 278 €
- Couverture-étanchéité : 112 676 €
- Menuiserie extérieure : 96 031 €
- Isolation : 63 720 €
- Menuiserie intérieure : 53 370 €
- Plâtrerie – faux plafond : 71 380 €
- Volets roulants-BSO : 34 600 €
- Electricité : 58 050 €
- Chauffage-ventilation : 104 000 €
- Sanitaire : 47 359 €
- Carrelage – Faïence : 25 948 €
- Revêtement de sols souples : 18 522 €
- Serrurerie : 8 695 €
- Peinture intérieure : 26 980 €
- Echafaudages : 18 970 €
- Isolation extérieure et bardage : 82 386 €
- Equipements de cuisine : 25 500 €

La maîtrise d'œuvre représente un coût de 13% du coût travaux évalué à 1.211.408 € HT au niveau APD soit 157 483 € HT.

En prenant en compte le coût global de l'opération de 1.368.891 € HT, le plan de financement prévisionnel s'établit de la façon suivante :

	Montant en € HT	%
Commune	782 905 €	57,2%
Caisse d'Allocations Familiales	151 519 €	11,1%
Conseil Régional	23.800 €	1,7%
Etat - DETR	410 667 €	30%
Total	1.368.891 € HT	

Mme SPINHIRNY : je voudrais juste rajouter une chose, c'est que ce projet n'est pas seulement induit par les constructions de logements à loyer modéré, mais par une augmentation de l'ensemble des enfants qui sont accueillis dans les écoles à Logelbach, puisque déjà l'année dernière nous avons à la maternelle la salle de sieste trop petite. Nous avons dû nous étendre sur la salle de motricité ce qui en empêche l'utilisation l'après-midi par les petits.

Le conseil municipal, par 4 abstentions et 25 voix pour :

- Adopte le projet d'extension de l'école maternelle et du périscolaire à Logelbach ainsi que la création de la cantine scolaire tel que présenté d'un montant prévisionnel de 1.368.891 € H.T,
- Sollicite une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) d'un montant de 30 % soit 410.667 €,
- Adopte le plan de financement ci-dessus exposé, et s'engage sur la dépense restante,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

12. Demande de subvention à la Région Grand Est au titre de la rénovation énergétique des bâtiments publics pour l'extension de l'école maternelle, le réaménagement de l'école élémentaire et la création de la cantine à Logelbach

Rapporteur : Lucette SPINHIRNY

En Janvier 2018, les travaux de restructuration du Groupe scolaire de Logelbach vont démarrer. Il s'agira notamment de créer une extension à l'école élémentaire dédiée à l'accueil périscolaire et une extension à l'école maternelle pour anticiper les besoins de la population.

Ces nouvelles constructions répondront aux réglementations en vigueur notamment d'un point de vue environnemental. Il s'agit dès lors d'envisager une rénovation des locaux existants avec un retour sur investissement optimum pour permettre aux utilisateurs de bénéficier d'un confort thermique en hiver comme en été.

Le bureau d'études fluides du groupement de maîtrise d'œuvre a évalué que les travaux qui présenteraient le meilleur retour sur investissement sont :

- Le calorifugeage des 2 réseaux des bâtiments de 1950,
- L'isolation des fondations, des murs et des toitures,
- Le changement complet des BSO.

Ces travaux sont évalués à 261 100 € H.T.

Dans le cadre de son dispositif pour la rénovation énergétique des bâtiments publics, la Région Grand Est subventionne l'amélioration thermique des enveloppes des bâtiments par la réalisation d'un bouquet de travaux.

L'aide se décompose comme suit :

- Une prime de base de 5000 € par projet,
- Une subvention évaluée au m² de la surface-plancher en fonction de la catégorie fiscale de la commune et du nombre de travaux envisagés,

En l'espèce, la commune pourrait escompter une aide financière 23.800 €.

En prenant en compte le coût global de l'opération de 1.368.891 € HT, le plan de financement prévisionnel s'établit de la façon suivante :

	Montant en € HT	%
Commune	782 905 €	57,2%
Caisse d'Allocations Familiales	151 519 €	11,1%
Conseil Régional	23.800 €	1,7%
Etat - DETR	410 667 €	30%
Total	1.368.891 € HT	

Le conseil municipal, par 4 abstentions et 25 voix pour :

- Adopte le projet d'extension de l'école maternelle et du périscolaire à Logelbach ainsi que la création de la cantine scolaire tel que présenté d'un montant prévisionnel de 1.368.891 € H.T,
- Sollicite une subvention de 23.800 € auprès du Conseil Régional Grand Est pour la rénovation énergétique de l'école élémentaire et de l'école maternelle de Logelbach,
- Adopte le plan de financement global ci-dessus exposé, et s'engage sur la dépense restante,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

13. Demande de subvention à la Région Grand Est au titre du dispositif de soutien aux investissements sportifs pour la construction du pôle sportif d'arts martiaux

Rapporteur : Claude KLINGER ZIND

La commune va prochainement lancer les travaux de construction du pôle sportif. Ce bâtiment sera dédié à la pratique des arts martiaux c'est-à-dire judo, boxe et karaté, sports dans lesquels les associations de Wintzenheim s'illustrent particulièrement.

Grâce à leurs résultats remarquables, la commune est éligible pour une subvention au titre du dispositif régional de soutien aux investissements sportifs. Cette subvention est destinée à financer les espaces spécifiques à la pratique du sport concerné ainsi que les matériels correspondants.

L'intervention régionale est calculée sur le montant des dépenses subventionnables plafonné à 2 millions d'euros HT, sur la base du coût prévisionnel des travaux opérés sur l'équipement sportif stricto sensu, en tenant compte des dernières données fiscales connues à savoir le « Potentiel financier et Effort fiscal des communes de la région Grand Est ». Au regard de ce dernier point, le projet de la commune serait subventionnable à hauteur de 20% du plafond mentionné ci-dessus.

Le coût des travaux pour la construction du pôle sportif est d'environ 3,5 millions euros HT, soit au-dessus du plafond fixé par la Région Grand Est. En considérant les éléments du projet, la Région Grand Est pourrait participer à hauteur de 400 000 €, soit le montant maximum prévu.

Le plan de financement des travaux de construction (hors maîtrise d'œuvre) serait le suivant :

	Montant en € HT	%
Commune	2.428.345,50 €	69,5%
Conseil Régional – soutien aux investissements sportifs	400.000 €	11,5%
Conseil Régional – Soutien aux espaces urbains structurants	200.000 €	5,7%
Colmar Agglomération	466 654,50 €	13,3%
Total	3.495.000 €	100 %

Le conseil municipal, par 4 abstentions et 25 voix pour :

- Sollicite une subvention de 400 000 € à la Région Grand Est au titre du dispositif de soutien aux investissements sportifs pour la construction du pôle sportif d'arts martiaux,
- Approuve le plan de financement tel que présenté,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

14. Demande de fonds de concours à Colmar Agglomération pour la construction du pôle sportif d'arts martiaux

Rapporteur : Claude KLINGER ZIND

Conformément à l'article L5216-5 VI « afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la Communauté d'Agglomération et les communes – membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil Communautaire et du conseil municipal concerné ».

Le versement de fonds de concours est autorisé si trois conditions sont réunies :

- Le fonds de concours doit nécessairement avoir pour objet de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement.
- Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions et FCTVA, par le bénéficiaire du fonds de concours.
- Le fonds de concours doit avoir donné lieu à délibérations concordantes adoptées à la majorité simple du conseil communautaire et du conseil municipal concerné.

Par délibération du 18 décembre 2014, Colmar Agglomération a décidé des critères de répartition et de l'attribution des fonds de concours aux communes.

Par ailleurs, par délibération du 30 mars 2017, Colmar Agglomération a établi la répartition des fonds de concours pour le programme 2017-2019.

Ainsi, la répartition s'opère de la manière suivante :

- 1^{ère} part : 40 € / habitant soit 319 080 € pour Wintzenheim pour une période de trois ans,
- 2^{ème} part : enveloppe complémentaire de 824 526 € répartie proportionnellement au nombre d'habitants sur 19 communes soit 147 574,50 € pour Wintzenheim.

Au total, le fonds de concours pour la période 2017-2019 est de 466 654,50 €.

Il est proposé d'affecter ces fonds de concours à la réalisation du projet de pôle sportif d'arts martiaux.

Le coût total des travaux (hors maîtrise d'œuvre) est de l'ordre de 3.495.000 € HT comprenant :

- Terrassement- VRD-Espaces verts : 363.000 €
- Gros œuvre : 403.000 €
- Dallage : 114.000 €
- Charpente bois : 143.500 €
- Bardage-couverture – étanchéité : 460.000 €
- Menuiserie extérieures : 530.000 €
- Serrurerie : 89.500 €
- Plâtrerie – faux plafond : 98.000 €
- Menuiserie intérieures : 245.000 €
- Chape-carrelage – sols souples : 96.500 €
- Parquet : 61.500 €
- Peinture : 45.000 €
- Equipements sportifs : 85.000 €
- Ascenseur : 20.000 €
- Chauffage-ventilation : 378.500 €
- Electricité : 277.000 €
- Plomberie-sanitaire : 83.000 €
- Infiltrométrie : 2500 €

Le plan de financement serait le suivant :

	Montant en € HT	%
Commune	2.428.345,50 €	69,5%
Conseil Régional – soutien aux investissements sportifs	400.000 €	11,5%
Conseil Régional – Soutien aux espaces urbains structurants	200.000 €	5,7%
Colmar Agglomération	466 654,50 €	13,3%
Total	3.495.000 €	100 %

Monsieur le Maire : des remarques ? Monsieur DAESSLE

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : simplement le budget au départ était prévu à 3 millions TTC. Aujourd'hui on est déjà à 3 millions H.T. Il y a en plus environ 1 million et demi pour les terrains, les viabilités, etc... nous sommes quand même bientôt à 5 millions. C'est simplement une observation. Quand on lit le coût du projet, il est quand même assez élevé et puis en plus vous dites approximativement pour les marchés reste à voir. Enfin il faut quand même le souligner, c'est un projet qui arrive aujourd'hui à 5 millions.

Monsieur le Maire : mais on est fier de la réalisation de ce projet, ça je peux vous le dire.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : ce n'est pas 3 millions.

Monsieur le Maire : Monsieur DAESSLE, on a fait ce qu'il fallait faire pour nos sportifs, voilà c'est tout. Mais on prend note de ce que vous avez dit. Merci. Simplement je voudrais faire une petite remarque, je l'ai faite à Colmar Agglomération concernant ce fameux soutien aux espaces urbains structurants. Il faut savoir que la ville n'y peut rien, ni Colmar Agglomération. Pour la ville centre, il est prévu de proposer 3 projets avec une subvention de 500 000 euros par projet, soit 1 million et demi. Nous, on n'a que 200 000 euros. J'ai fait la

remarque hier, le président est tout à fait d'accord avec moi. J'ai questionné la Région par rapport à cela. J'ai eu une réponse qui me dit qu'il y a possibilité à avoir d'autres subventions. Est-ce que ce sont les 400 000 € ? Je pense. Mais en tous les cas je n'ai pas trouvé ça juste et je l'ai dit aux conseillers régionaux qui étaient dans mon entourage, que ce n'était pas tout à fait réglo de voir que la ville centre a 500 000 euros par projet et que Wintzenheim, comme d'autres communes qui ont des projets, reçoit 200 000 euros. J'ai trouvé que c'était un petit peu cavalier. Mais la ville de Colmar n'y peut rien, ni Colmar Agglomération. Ça c'est décidé au niveau de la Région. Je voulais ouvrir cette parenthèse.

M. KLINGER-ZIND : juste encore un point, vous parliez de la viabilité. La viabilité n'est pas uniquement pour le pôle sportif parce qu'elle va desservir tout un futur quartier puisque le dimensionnement de la rue a été fait en conséquence. En plus, on a généreusement reçu des viticulteurs quelques mètres carrés qui ont permis de réaliser cette route.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : c'était juste une observation cela étant, vous n'auriez pas le pôle sportif, on n'aurait pas cette extension.

M. KLINGER-ZIND : peut-être pas aujourd'hui, mais on l'aurait peut-être fait à un moment donné.

M. DAESSLE pour le groupe « Cap sur l'Avenir » : il faut raisonner en pôle sportif.

M. KLINGER-ZIND : et d'autre part le projet a été légèrement modifié, pour améliorer des points particuliers, entre autres l'histoire du chauffage et de la climatisation par des systèmes modernes qui seront peu coûteux au fonctionnement.

Monsieur le Maire : vous voyez Monsieur DAESSLE, je suis d'accord avec vous sur un point : si on ne fait rien, on ne dépense rien.

Le conseil municipal, par 4 abstentions et 25 voix pour :

- Décide d'affecter 466 654,50 € du fonds de concours attribué pour 2017-2019 au projet de construction du pôle sportif d'arts martiaux,
- Sollicite Colmar Agglomération pour le versement de ce fonds de concours,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

15. Demande de subvention d'investissement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin pour l'espace d'animation Arthuss

Rapporteur : Lucette SPINHIRNY

L'Espace Animations de l'Arthuss bénéficie d'une déclaration jeunesse et sport depuis le 1^{er} janvier 2016. A ce titre, tous travaux réalisés sur la structure ou tout achat d'équipements peuvent faire l'objet d'une participation financière de la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin.

En l'occurrence, il s'agit d'équiper le local jeune de l'Espace animations d'un équipement de chauffage/climatisation d'une valeur de 12 999 € H.T.

La Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin subventionne à hauteur de 35% les travaux éligibles avec un plafond de 600 000 € H.T. Dans ces conditions, la commune peut solliciter une aide à l'investissement de 4 549.65 € net.

Le conseil municipal, par 4 abstentions et 25 voix pour :

- Sollicite une subvention de 4 549.65 € net à la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin pour la mise en place d'un système de chauffage/climatisation,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

16. Approbation de la convention de partenariat avec le Crédit Mutuel

Rapporteur : Lucette SPINHIRNY

La convention de partenariat entre la Ville de Wintzenheim et le Crédit Mutuel Pflixbourg est arrivée à échéance et il s'agit donc de la renouveler.

Le Crédit Mutuel Pflixbourg de Wintzenheim se propose de financer la location de la patinoire de Noël à hauteur de 5000 € en 2017 et 5000 € en 2018. Le Crédit Mutuel s'engage également à louer un emplacement pour une animation au courant du mois de décembre avec achat de billets à distribuer à sa clientèle et dans les écoles.

En ce qui concerne la ville de Wintzenheim, elle s'engagerait à :

- Louer gratuitement la halle des fêtes avec mise en place du podium et des chaises ainsi qu'une salle de l'Arthuss une fois par an pendant 5 ans de 2018 à 2022.
- Diffuser sur ses panneaux lumineux les manifestations du Crédit Mutuel (Assemblée Générale et autres).
- Mettre à disposition du Crédit Mutuel un emplacement publicitaire dans l'enceinte de la patinoire.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la convention de partenariat entre la Ville de Wintzenheim et le Crédit Mutuel Pflixbourg telle qu'elle figure en annexe,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à la présente délibération.

Annexe 7 : Projet de convention de partenariat entre la Ville de Wintzenheim et le Crédit Mutuel Pflixbourg

17. Subvention exceptionnelle aux Scouts Guides de France

Rapporteur : Monsieur le Maire

La section locale des Scouts Guides de France – Groupe Saint Exupéry de Wintzenheim rencontre un souci de stockage suite à leur déménagement du presbytère d'Ingersheim.

Pour continuer leur activité, il s'agit de trouver de nouveaux locaux. Leur relocalisation serait de deux ordres :

- Les bureaux seraient momentanément situés dans le presbytère de Wintzenheim-centre, dans l'attente du réaménagement des locaux,
- Le stockage sera déplacé sur le terrain de l'Association d'Entraide Paroissiale situé rue Jeanne d'Arc.

Pour que l'entreposage soit possible à cet endroit, il est nécessaire d'acquérir trois conteneurs d'une valeur de 2458 € TTC chacun.

Afin d'apporter un soutien à ce changement et contribuer à la continuité de leur action, il s'agit de participer financièrement à ce déménagement en versant une subvention équivalente au coût d'un conteneur.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accorde une subvention d'équipement exceptionnelle de 2458 € à la section locale des Scouts Guides de France – Groupe Saint Exupéry de Wintzenheim,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

18. Approbation de la convention d'adhésion à la plateforme « Alsace Marchés Publics »

Rapporteur : Claude KLINGER ZIND

Soucieux de moderniser leurs achats publics et de faciliter l'accès des entreprises à la commande publique, la Région Alsace, les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, la ville et la communauté urbaine de Strasbourg, la ville de Mulhouse et Mulhouse Alsace agglomération ont créé la plateforme mutualisée et dématérialisée « Alsace Marchés Publics » dédiée à la passation des marchés publics. Cette plateforme est opérationnelle depuis le 1^{er} octobre 2012 pour l'ensemble de ces sept collectivités et produit déjà des résultats encourageants.

En tant que guichet unique offert aux entreprises et notamment aux PME, la plateforme « Alsace Marchés Publics » a vocation à accroître le rayonnement de la commande publique alsacienne. C'est pourquoi, après décision des élus des sept collectivités, il a été décidé l'ouverture de la plateforme à l'ensemble des collectivités alsaciennes.

A compter du second semestre 2013, la plateforme a été ouverte gratuitement, par délibérations concordantes des membres fondateurs, à de nouvelles collectivités (communes, intercommunalités d'Alsace). Celle-ci est désormais utilisée par plus de 10 000 entreprises et 250 collectivités alsaciennes, dont la commune de Wintzenheim.

Le marché actuel d'hébergement et de maintenance de la plateforme arrivant à échéance le 31 août 2017, une nouvelle consultation a été lancée. C'est dans ce contexte que l'ensemble des membres fondateurs ont pris la décision de mettre en place, pour le nouveau marché, une coordination tournante. Ainsi, le Département du Haut-Rhin assurera la coordination du groupement de commandes à compter du 1^{er} septembre 2017 jusqu'au 31 août 2019, ce qui nécessite la signature d'une nouvelle convention d'adhésion à la plateforme Alsace Marchés Publics avec le Département du Haut-Rhin.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la convention d'adhésion à la plateforme « Alsace Marchés Publics » telle qu'elle figure en annexe 8,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion ainsi que tout document nécessaire à la présente délibération.

Annexe 8 : Projet de convention d'adhésion à la plateforme « Alsace Marchés Publics »

19. Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Monsieur le Maire

Il s'agit de modifier le tableau des effectifs afin de promouvoir un agent qui assure des fonctions correspondantes à un grade supérieur.

Poste de travail	Nombre de poste	Temps de travail hebdomadaire	Création ou suppression	Date d'effet
Agent de maîtrise	1	35h00	Suppression	1 ^{er} novembre 2017
Agent de maîtrise principal	1	35h00	Création	1 ^{er} novembre 2017

VU l'avis favorable du comité technique du 21 septembre 2017,

Le conseil municipal, par 4 abstentions et 25 voix pour :

- Approuve la modification du tableau des effectifs tels qu'exposé ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la présente délibération.

20. Mise en place des astreintes et des permanences des agents municipaux

Rapporteur : Monsieur le Maire

Les astreintes et les permanences sont encadrées et traitées par plusieurs décrets, à savoir :

- Décret n°2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature, et notamment ses articles 5 et 9,
- Décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale,
- Décret n°2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la fonction publique territoriale.

Une **période d'astreinte d'exploitation** s'entend comme une période pendant laquelle l'agent :

- N'est pas à la disposition permanente et immédiate de son employeur ;
- A l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de l'administration.

Une période **d'astreinte de sécurité** correspond à la période pendant laquelle des agents peuvent être appelés à participer à un plan d'intervention dans le cas d'un besoin de renforcement en moyens humains faisant suite à un événement ou imprévu (situation de pré-crise ou de crise).

Une période **d'astreinte de décision** est la période au cours de laquelle des personnels d'encadrement peuvent être joints directement par l'autorité territoriale, en dehors des heures d'activité normale du service, afin d'arrêter les dispositions nécessaires.

La durée d'une intervention est considérée comme un temps de travail effectif ainsi que, le cas échéant, le déplacement aller et retour sur le lieu de travail.

Une permanence correspond à l'obligation faite à un agent de se trouver sur son lieu de travail habituel, ou un lieu désigné par son chef de service, pour nécessité de service, un samedi, un dimanche ou lors d'un jour férié.

Bénéficiaire d'une indemnité non soumise à retenue pour pension ou, à défaut, d'un repos compensateur certains agents des collectivités territoriales et des établissements publics en relevant :

- Lorsqu'ils sont appelés à participer à une période d'astreinte ;

- Lorsque des obligations liées au travail imposent à un agent de se trouver sur son lieu de travail habituel, ou en un lieu désigné par son chef de service, pour nécessité de service, sans qu'il y ait travail effectif ou astreinte.

Concernant les périodes d'astreinte :

Hors filière technique

Lors d'une période d'astreinte de sécurité, les agents territoriaux ne relevant pas de la filière technique bénéficient d'une indemnité d'astreinte ou, à défaut, d'un repos compensateur.

	Indemnité de l'astreinte	Compensation en temps
Semaine complète	149,48 €	1 journée et demie
Du vendredi soir au lundi matin	109,28 €	1 journée
Du lundi matin au vendredi soir	45,00 €	1 demi-journée
Samedi	34,85 €	1 demi-journée
Dimanche ou jour férié	43,38 €	
Nuit de semaine	10,05 €	2 heures

L'astreinte de sécurité ou d'exploitation qui est imposée avec un délai de prévenance inférieur à 15 jours francs de sa date de réalisation entraîne une majoration du taux de l'indemnisation de 50 %.

En cas d'intervention au cours de leur astreinte de sécurité, les agents territoriaux ne relevant pas de la filière technique bénéficient d'une indemnité d'intervention ou, à défaut, d'un repos compensateur.

	Indemnité de l'intervention	Compensation en temps
Une heure, un jour de semaine	16 € / heure	Nombre d'heures de travail effectif + majoration de 10 %
Une heure, un samedi	20 € / heure	
Une heure, une nuit	24 € / heure	Nombre d'heures de travail effectif + majoration de 25 %
Une heure, un dimanche ou un jour férié	32 / heure	

Filière technique

Lors d'une période d'astreinte, les agents territoriaux relevant de la filière technique bénéficient d'une indemnité d'astreinte.

	Astreinte d'exploitation	Astreinte de décision	Astreinte de sécurité
Semaine complète	159,20 €	121,00 €	149,48 €
Nuit (<i>astreinte d'au moins 10h</i>)	10,75 €	10,00 €	10,05 €
Nuit (<i>astreinte inférieure à 10h</i>)	8,60 €		8,08 €
Samedi ou journée de récupération	37,40 €	25,00 €	34,85 €
Dimanche ou jour férié	46,55 €	34,85 €	43,83 €
Vendredi soir au lundi matin	116,20 €	76,00 €	109,28 €

L'astreinte de sécurité ou d'exploitation qui est imposée avec un délai de prévenance inférieur à 15 jours francs de sa date de réalisation entraîne une majoration du taux de l'indemnisation de 50 %.

Les interventions effectuées à l'occasion d'une période d'astreinte peuvent donner lieu à une compensation en temps majorée ou à une rémunération. Une même heure d'intervention ne peut donner lieu à la fois à un repos compensateur et à une rémunération.

En cas d'intervention au cours d'une période d'astreinte, les agents relevant de la filière technique bénéficient :

- soit de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS) s'ils y sont éligibles ;
- soit de l'indemnité d'intervention (voir ci-dessous), s'ils ne sont pas éligibles à l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS).

	Indemnisation de l'intervention
Intervention un jour de semaine	16,00 €
Intervention de nuit, un samedi un dimanche ou un jour férié	22,00 €

En cas d'intervention au cours d'une période d'astreinte, les agents relevant de la filière technique bénéficient :

- soit d'un repos compensateur au titre de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS) s'ils y sont éligibles ;
- soit d'un repos compensateur déterminé dans les conditions ci-dessous, s'ils ne sont pas éligibles à l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS) et qu'ils relèvent d'un régime de forfait-jours.

La durée du repos compensateur est égale au temps de travail effectif majoré dans les conditions suivantes :

- 25 % pour les heures effectuées le samedi ou un jour de repos imposé par l'organisation du travail ;
- 50 % pour les heures effectuées la nuit ;
- 100 % pour les heures effectuées le dimanche ou un jour férié.

Les repos compensateurs accordés doivent être pris dans un délai de six mois après la réalisation des heures supplémentaires ayant donné droit à ces repos.

Les permanences

Hors filière technique :

Lors d'un service de permanence, les agents territoriaux ne relevant pas de la filière technique bénéficient d'une indemnité de permanence ou, à défaut, d'un repos compensateur.

	Indemnisation de la permanence	Compensation en temps
Samedi (<i>journée</i>)	45,00 €	Nombre d'heures de travail effectif + majoration de 25 %
Samedi (<i>demi-journée</i>)	22,50 €	
Dimanche ou jour férié (<i>journée</i>)	76,00 €	
Dimanche ou jour férié (<i>demi-journée</i>)	38,00 €	

Filière technique :

Lors d'un service de permanence, les agents territoriaux relevant de la filière technique bénéficient d'une indemnité de permanence.

	Indemnisation de la permanence
Semaine complète	477,60 €
Nuit (<i>au moins 10h</i>)	32,25 €
Nuit (<i>inférieure à 10h</i>)	25,80 €
Samedi	112,20 €
Samedi (<i>demi-journée</i>)	56,10 €
Dimanche ou jour férié	139,65 €
Dimanche ou jour férié (<i>demi-journée</i>)	69,82 €
Vendredi soir au lundi matin	348,60 €

Le service de permanence qui est imposé avec un délai de prévenance inférieur à 15 jours francs de sa date de réalisation entraîne une majoration du taux de l'indemnisation de 50 %.

VU l'avis favorable du comité technique du 21 septembre 2017,

Le conseil municipal, par 4 abstentions et 25 voix pour :

- Modifie la délibération du 11 février 2011 en prenant en compte les éléments exposés,
- Approuve la mise en place des astreintes et des permanences selon les modalités précisées ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la présente délibération.

21.

22. Modification des horaires de l'ouverture de la mairie annexe à Logelbach

Rapporteur : Monsieur le Maire

Les horaires d'ouverture de la mairie annexe à Logelbach ont été modifiés en septembre 2015 afin d'ouvrir des demi-journées. Les horaires étaient donc les suivants :

Mairie annexe de Logelbach

Lundi : 13h30 – 18h00

Mardi : 8h00 – 14h30

Mercredi : 8h00 – 12h00

Jeudi : 14h00 – 19h00

Depuis cette date, des relevés de fréquentation ont été réalisés. En moyenne, il y a un usager par heure venant pour :

- 35 % pour les passeports et les cartes d'identité, ce qui n'est plus possible depuis avril 2017 puisqu'il est nécessaire de disposer des équipements nécessaires,
- 28% pour des sacs de biodéchets,
- 16% pour des actes d'état civil,
- 7% pour aller aux toilettes.

Un agent du service Formalités Administratives a demandé sa mutation et un autre agent va partir en retraite dans les mois qui viennent. En conséquence, il s'agit de pouvoir optimiser les dépenses de personnel en ne remplaçant que l'un des deux agents.

Au regard de la très faible fréquentation de la mairie annexe de Logelbach, il s'agit de limiter l'ouverture à une seule permanence, à savoir le Jeudi de 14h00 à 19h00. La mairie annexe serait ouverte également pendant les vacances y compris en été et sera fermée seulement entre Noël et Nouvel an.

VU l'avis favorable du comité technique du 21 septembre 2017,

Le conseil municipal, par 4 abstentions et 25 voix pour :

- Approuve les nouveaux horaires de la mairie annexe à Logelbach qui seraient le jeudi de 14h00 à 19h00 à partir du 23 octobre 2017,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

23. Garantie d'emprunt pour la réhabilitation de logements sociaux réalisée par Habitats de Haute-Alsace

Rapporteur : Claude KLINGER ZIND

Habitats de Haute-Alsace réalise en continu sur son patrimoine locatif des travaux d'amélioration afin de renforcer les performances du bâti et d'améliorer le confort de ses locataires. En 2016, l'office a entrepris des travaux dans des groupes immobiliers locatifs à Wintzenheim pour un montant global de 212 714,00 €.

Habitats de Haute-Alsace souhaite financer la quasi-totalité de ces travaux par un emprunt de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant de 186.000 € comprenant :

Adresse	Nature des travaux	Montant de l'emprunt
Rue de Logelbach et Capelle	Réhabilitation à relocation de 5 logements	135.000 €
Rue Foch	Réhabilitation à relocation des logements 026 et 028	51.000 €
		186.000 €

L'emprunt serait réalisé aux conditions suivantes :

- Montant du prêt : 186.000 €
- Durée : 20 ans
- Index : Livret A
- Marge fixe sur index : 0,6%
- Taux d'intérêt : 1,35%
- Durée de la période : Annuelle
- Profil d'amortissement : Amortissement déduit (intérêts différés)
- Condition de remboursement anticipé volontaire : indemnités actuarielles
- Taux de progressivité des échéances : -1%
- Mode de calcul des intérêts : Equivalent
- Base de calcul des intérêts : 30/360

Il s'agit d'accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 100% qui sera contracté selon les conditions ci-dessus.

L'engagement pour le remboursement du prêt s'applique sur sa durée totale et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Ainsi, la commune s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges relatives à celui-ci.

Vu les articles L 2255-1 et L2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu les principales conditions du prêt précisées ci-dessus,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la garantie d'emprunt à hauteur de 186.000 € contracté par Habitats de Haute-Alsace auprès de la Caisse des Dépôt et Consignation selon les conditions stipulées ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

24. Admission en non-valeur de taxes d'urbanisme – budget principal ville de Wintzenheim

Rapporteur : Claude KLINGER ZIND

Le Conseil Municipal est saisi d'une demande d'admission en non-valeur concernant un redevable de la taxe locale d'équipement, conformément à l'article 2 du décret n°98-1239 du 29 décembre 1998.

Cette demande concerne Monsieur Muhtad OZGAN, redevable de la Taxe Locale d'Équipement pour un montant de 321 € pour le permis de construire N° PC 374 06 C0002 délivré le 30/01/2006 et de 300 € pour le permis de construire N° PC 374 06 C0002C C0002C délivré le 12/11/2007.

La Trésorerie de Mulhouse Municipale, chargée du recouvrement, demande la mise en non-valeur au motif d'une liquidation judiciaire en date du 20 janvier 2009.

A l'appui de ces demandes, le Trésor Public a justifié le caractère irrécouvrable de ces créances.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'admettre en non-valeur la créance de Monsieur Muhtad OZGAN relative aux taxes d'urbanisme ainsi que les frais de majorations,
- Autorise Monsieur le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

24. Admission en non-valeur de créances irrécouvrables – budget principal ville de Wintzenheim

Rapporteur : Claude KLINGER ZIND

Afin d'apurer périodiquement les comptes entre l'ordonnateur et le comptable, Monsieur le Trésorier de Colmar propose l'admission en non-valeur de différentes créances irrécouvrables, notamment du fait du débiteur dont l'insolvabilité ou la disparition est établie.

Ces admissions en non-valeur constituent des actes de renonciation et de libéralités qui sont soumises à délibération du conseil municipal, conformément à l'article L 2541-12 9° du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les recettes à admettre en non-valeur sont récapitulées dans le relevé ci-dessous et s'élèvent à la somme de 206.10 € TTC. Ces créances correspondent pour 182.10 € à la Taxe Locale sur les enseignes et Publicités Extérieures (TLPE) et aux frais de location d'une salle communale pour 24.00 €.

A l'appui de ces demandes, le Trésor Public a justifié le caractère irrécouvrable de ces créances.

Etat de créance à admettre en non-valeur

Exercice	Montant à recouvrer TTC	Objet	Motif de la présentation
2013	45.00 €	TLPE	PV de carence
2014	45.00 €	TLPE	PV de carence
2015	45.90 €	TLPE	PV de carence
2016	46.20 €	TLPE	PV de carence
2016	24.00 €	Charges location de salle	PV de carence
Total	206.10 €		

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'admettre en non-valeur les créances indiquées sur l'état ci-dessus,
- Autorise Monsieur le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

25. Admission en non-valeur de créances irrécouvrables – Régie Municipale des Antennes Communautaires de Wintzenheim (RMACTW)

Rapporteur : Ludovic CAMPITELLI

Afin d'apurer périodiquement les comptes entre l'ordonnateur et le comptable, Monsieur le Trésorier de Colmar propose l'admission en non-valeur de différentes créances irrécouvrables, notamment du fait du débiteur dont l'insolvabilité ou la disparition est établie.

Ces admissions en non-valeur constituent des actes de renonciation et de libéralités qui sont soumises à délibération du conseil municipal, conformément à l'article L 2541-12 9° du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les recettes à admettre en non-valeur sont récapitulées dans le relevé ci-dessous et s'élèvent à la somme de 535.94 € TTC. Ces créances correspondent aux redevances annuelles pour les années 2012 à 2014.

Exercice	Montant à recouvrer TTC	Motif de la présentation
2012	122.67 €	Certificat d'irrécouvrabilité
2013	87.40 €	Certificat d'irrécouvrabilité
2014	325.87 €	Certificat d'irrécouvrabilité
Total	535.94 €	

A l'appui de ces demandes, le Trésor Public a justifié le caractère irrécouvrable de ces créances.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'admettre en non-valeur les créances indiquées sur l'état ci-dessus,
- Autorise Monsieur le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

26. Informations

Autorisations d'urbanisme : Denis ARNDT

FLEITH Nicolas : construction d'une maison, 6 rue des Acacias

LE BOULAIRE Fabienne : ravalement de façades, 13 rue Saint-Laurent

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU CHÂTEAU DU HOHLANDBOURG – M. MULLER Lucien : modification mineures, château du Hohlandsbourg

SCI KANALACKER – Mme SCHUBNEL Julie : construction d'un bâtiment industriel, 67 rue du Tiefenbach

M. REMOND Vivien : aménagement des combles + agrandissement terrasse + ravalement de façades + changement de tuiles, 8 rue des Saules

M. KOENIG Joan : extension de terrasse avec véranda et création d'un carport, 9 rue de l'Argilière

WINTZEDIS SAS – M. CULOT Jean-Pierre : démolition de bâtiments et des auvents, 12 rue Herzog – LOGELBACH

WINTZEDIS SAS – M. CULOT Jean-Pierre : travaux d'aménagement centre Leclerc, 12 rue Herzog – LOGELBACH

ALSACE IMMO RENVO – M. SPIRIDON Aurélian : rénovation des deux maisons à colombages, 2-4-6 rue des Prêtres

M. GUNES Gurkan : création d'une maison individuelle, 17 rue Haussmann – LOGELBACH

M. PAGURA Marcel : réfection des façades, 83 rue du Maréchal Joffre

M. AGIRBAS Ramazan : aménagement de combles, pose de fenêtre de toit et fenêtre sur pignon, 21 rue René Schmitt

M. BECHTOLD Henri : réfection du mur de séparation, 11 rue de la Chapelle – LOGELBACH

M. WUEST Roland : construction d'une pergola, 9 rue des Frères Widal

M. RIBEIRO Alain : ravalement de façades – réparation et mise en peinture des volets, 18 rue de l'Ancienne Eglise

M. SCHWARTZ Stéphan : démolition d'une « cabane », 19 rue de Logelbach

M. MARCIANO Walter : mise en peinture de la façade, 68 rue Clemenceau

M. LAMBACH Patrick : mise en place de 3 fenêtres de toit de type « velux », 12 rue de la Petite Porte

M. PREISS Benjamin : agrandissement de la terrasse existante et crépi des murs de la descente de garage, 3 rue du Vignoble

M. DIETRICH Jean : remplacement de la clôture existante par une clôture rigide de type aiglon, 38 route de Colmar

SARL LE WINTZ – M. OLRYS Cyril : construction de 2 maisons individuelles + réaménagement des 5 logements existants

BUFFALO GRILL – M. RICART Olivier : mise en conformité PMR, 29 rue Herzog – LOGELBACH

Mme NUNES Anita : remplacement des 2 portails avec rehaussement des murets - remplacement de la clôture séparative, des fenêtres et des portes de garage - ravalement des façades et des volets battants, 92 route de Colmar

Mme CLO Marie-Renée : ravalement de façades, 8 rue Acker – LOGELBACH

SCI KANALACKER – Mme SCHUBNEL Julie : prolongation de la clôture existante, 67 rue du Tiefenbach

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU HAUT-RHIN – M. STRAUMANN Eric : remplacement des clôtures et d'un portillon – création d'un portail double battant, 15 rue de la Vallée

M. BRAUNEISEN Raphaël : construction d'un abri bois, habillage des fenêtres de toit, pose de volets roulants et ravalement de façades, 11 rue du Hohlandsbourg

M. FREYBURGER Benoît : changement de matériaux sur colombages, 25 rue Feldkirch

M. BRAL Tadeusz : installation d'un portail 2 battants ainsi que des travées sur muret existant, 91 route de Colmar

M. FKYERAT Badre : démolition des balcons et création de terrasses, 9 rue Feldkirch

M. YILMAZ Faruk : rénovation de la terrasse et rehaussement du mur mitoyen, 6 rue de l'Orme

M. HERRAMHOF Patrick : pose d'une fenêtre de toit, 9 rue du Muhlbach – LOGELBACH

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU CHATEAU DU HOHLANDSBOURG – M. MULLER Lucien : modifications des aménagements intérieurs du château, lieu-dit château du Hohlandsbourg
M. SARMAK Mustafa : création d'un balcon – ouverture de fenêtres et de 2 velux – ravalement des façades et remplacement des tuiles, 10 rue du Bouleau

- **Manifestations** : Patrice DUSSEL

SEPTEMBRE 2017		
30	19h30	Soirée couscous du CMJ à la salle Laurentia
30	10h à 18h	Salon de l'emploi et de la vente à domicile à la halle des fêtes
30	14h à 19 h	Exposition Wintzen'arts au gymnase scolaire
OCTOBRE 2017		
1er	10h à 18h	Salon de l'emploi et de la vente à domicile à la halle des fêtes
1er	10h à 18h	Exposition Wintzen'arts au gymnase scolaire
07	A partir de 19h30	Soirée vin nouveau du Conseil de Fabrique de Logelbach à la salle Ungerer
08	9h à 15h	Bourse puériculture – association Petit Escargot à la halle des fêtes
13		Conférence des Amis de la Chapelle Herzog à l'auditorium de l'Arthuss
14	A partir de 20h	Soirée Moules frites du Hand-Ball club à la salle Laurentia
14 et 15		Salon du Bien-Etre « Des pieds à la tête » à la halle des fêtes
15	16h	Concert du Chœur régional de l'ASCA à l'église de Logelbach
18	14h à 16h 19h à 21h	Découverte du Théâtre d'improvisation à l'auditorium de l'Arthuss
21 et 22	10 h à 19 h	Exposition régionale d'aviculture à la halle des fêtes
24		Réunion de quartier – Logelbach au gymnase Ungerer
25	15h	Cie Moska « les souvenirs de Mme Kabitsch » à l'auditorium de l'Arthuss
28 et 29		20 ^{ème} anniversaire de l'association Temps Libre à la salle Laurentia
28	14h à 18h	Après-midi récréative sur le thème d'halloween par Petit Escargot à la salle Tomi Ungerer
29	10 h à 19 h	5 ^{ème} édition de « Happy Miel » à la halle des fêtes

Monsieur le Maire : une petite précision en ce qui concerne l'exposition Wintzen'Arts. L'inauguration est à 17 h demain au gymnase scolaire, je compte aussi sur vous.

- **Décisions du Maire au titre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23, et en application de la délibération du 17 juillet 2014, Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre à savoir :

1. **Modifications d'affectation des propriétés communales** : aucune décision
2. **Réalisation des emprunts** : aucune décision
3. **Marchés passés** :

Tiers	Objet	Compte	Montant	Emission
NOTES EN BULLE	HONORAIRES PRESTATIONS CONCERT PASSAGE KLEZMER	6042	600	21/06/2017
WINTZEDIS	PDT ET PASTQUES JOURNEE CITOYENNE DU 100617	60623	103,6	21/06/2017

Tiers	Objet	Compte	Montant	Emission
ADELYA	SACS ASPIRATEURS	60631	101,22	21/06/2017
SAGOS	BROSSES ETC JOURNEE CITOYENNE	60631	89,18	21/06/2017
SID	DESINFECTANT FONTAINE A EAUX HALLE DES FETES	60631	351,67	21/06/2017
ELECTIS BURKLE	VOYANT TEMOIN 19 RUE CLEMENCEAU	60632	20,96	21/06/2017
WINTZEDIS	PILES - MAIRIE DE WINTZENHEIM	60632	31	21/06/2017
WINTZEDIS	POCHETTE TELEPHONE PORTABLE SONY XPERIA	60632	26,89	21/06/2017
SIGMA KALO	PEINTURE ETC JOURNEE CITOYENNE	60632	743,14	21/06/2017
SIGMA KALO	PEINTURE JOURNEE CITOYENNE	60632	29,95	21/06/2017
SIGMA KALO	PEINTURE JOURNEE CITOYENNE	60632	100,34	21/06/2017
SIGMA KALO	PEINTURE JOURNEE CITOYENNE	60632	178,61	21/06/2017
CASTORAMA	ROULETTES ETC ATELIERS	60632	11	21/06/2017
DOUBLET	DRAPEAUX MAIRIE WINTZ ET LOG	60632	169,2	21/06/2017
SIGMA KALO	DECOLLEUR ETC RUE CLEMENCEAU + PANNEAUX DE VOTE	multi	57,8	21/06/2017
MICHEL ETS	REPARATION TRONCONNEUSE	60633	134,87	21/06/2017
ESPACE PRO TEC	CHAUSSURES DE SECURITE	60636	59	21/06/2017
ORANGE TEL FIXE	CONSO TEL ET INTERNET ECOLE PRIMAIRE DE WINTZ	6067	193,67	21/06/2017
ALTER BURO	FOURNITURE DE BUREAU	6068	726,35	21/06/2017
AIR LIQ 01	LOCATION BOUTEILLES OXYGENE POMPIERS	611	16,44	21/06/2017
KILOUTOU	MATERIEL PONCAGE PARQUET SALLE DES MARIAGES	6135	149,78	21/06/2017
SIGMA KALO	PEINTURE ECOLE MATERNELLE LOGELBACH	615221	25,55	21/06/2017
SIGMA KALO	BROSSES ETC CUISINE MAIRIE WINTZ	615221	241,56	21/06/2017
SIGMA KALO	PEINTURE ECOLE MATERNELLE LOGELBACH	615221	240,41	21/06/2017
SANISITT	FILETAGE ETC STADE ST GILLES	615221	27,72	21/06/2017
FOUSSIER	TIGE A ARRET ETC ECOLE MATERNELLE WINTZ	615221	32,93	21/06/2017
FOUSSIER	FERME PORTE ECOLE PRIMAIRE LOGELBACH	615221	21,82	21/06/2017
BERNER	COLLE ETC DIVERS BATIMENTS	615228	129,84	21/06/2017
ELECTIS BURKLE	DISJONCTEUR ETC ENT DIVERS BATIMENTS	615228	427,08	21/06/2017
ARS TELECOM	DEPANNAGE VIDEO ARTHUSS	615228	276	21/06/2017
REXEL	SUPPORT ETC ENT 19 RUE CLEMENCEAU	615228	220,75	21/06/2017
SANISITT	SIPHON ETC CRECHE POM DE REINETTE	615228	7,26	21/06/2017
SANISITT	ROBINET ETC SALLE UNGERER	615228	6,53	21/06/2017
COLMARI 01	CURAGE BAC A GRAISSES SALLE UNGERER	615228	237,9	21/06/2017
FOUSSIER	BAGUE LAITON DIVERS BATIMENTS	615228	2,76	21/06/2017
FOUSSIER	GACHE POM DE REINETTE	615228	128,04	21/06/2017
ELECTIS BURKLE	BLOCS PRISES ETC ARTHUSS	615231	966,56	21/06/2017
TP YAHSI	MISE EN ENROBE DES TROTTOIRS RUE ACKER LOGELBACH	615231	372	21/06/2017
CENTRE AUT	VISITE COMPLEMENTAIRE C15 5802 YF 68	61551	21,25	21/06/2017
BLICKLE FRANCE	ROUE A BANDE POUR BALAYEUSE	61551	83,39	21/06/2017
MEYER PHILIP	REPLACEMENT PNEUS DE LA CUVE	61558	231	21/06/2017
SOCOTEC	MAINTENANCE PORTES ATELIERS	6156	457,26	21/06/2017
BERGER LEVRAUL	MAINTENANCE MODULE PORTAIL ACHAT	6156	502,81	21/06/2017
UGAP	MAINTENANCE COPIEUR TOSHIBA SERVICE TECHNIQUE	6156	117,9	21/06/2017
UGAP	MAINTENANCE COPIEUR TOSHIBA ETAT CIVIL	6156	132,68	21/06/2017
SONOREST	VERIF PARATONNERRES EGLISE ST LAURENT+NOTRE DAME	6156	330,57	21/06/2017
GESCIME	PRESTATION LOGICIEL GESCIME CIMETIERE	6226	552	21/06/2017

Tiers	Objet	Compte	Montant	Emission
REBMANN	PHOTOS JOURNEE CITOYENNE DU 100617	6236	340	21/06/2017
FLEUR DE POT	FLEURS CONCERT PASSAGE KLEZMER	6238	22,9	21/06/2017
GRIMMER	BTES DE CHOCOLATS JUMELAGE MOHNESEE	6238	79,41	21/06/2017
EQUIP PRO	BADGE ETC EXPO LIBRE ET SAUVAGE	6238	85,37	21/06/2017
NICOLE S	DEPLACEMENT A MOHNESEE - 30EME ANNI DU JUMELAGE	6251	150,4	21/06/2017
CAVE DE RIBEAUV	PINOT BLANC CONCERT DU 180617 A LA SYNAGOGUE	6257	85,2	21/06/2017
JECKERT B	KOUGELHOFS ETC JOURNEE CITOYENNE DU 130617	6257	192,54	21/06/2017
JECKERT B	SANDWICHS BENEVOLES ELECTIONS LEGISLATIVES	6257	371,91	21/06/2017
JECKERT B	VIN D'HONNEUR EXPO LIBRES ET SAUVAGES	6257	233,89	21/06/2017
VILLE	REPAS EXPO LIBRE ET SAUVAGE	6257	256,1	21/06/2017
WINTZEDIS	CAFES ETC BENEVOLES ELECTIONS +JOURNEE CITOYENNE	6257	125,07	21/06/2017
WINTZEDIS	CAFE + SUCRE DIVERSES REUNIONS	6257	26,42	21/06/2017
SCHOEPFER	VINS ELECTIONS LEGISLATIVES	6257	193,32	21/06/2017
ABEDIS	BOISSONS BENEVOLES ELECTIONS PRESIDENTIELLES	6257	183,05	21/06/2017
ABEDIS	BOISSONS ELECTIONS LEGISLATIVES	6257	195,32	21/06/2017
ABEDIS	BOISSONS STOCK CAVE	6257	781,72	21/06/2017
EDF GDF SERV	CONSOMMATION ELECTRIQUE ECLAIRAGE PUBLIC	60612	1139,88	21/06/2017
EDF GDF SERV	CONSOMMATION ELECTRICITE DIVERS BATIMENTS	60612	1167,42	21/06/2017
EDF GDF SERV	CONSOMMATION ELECTRICITE HANGAR POMPIERS	60612	1133,66	21/06/2017
EDF GDF SERV	CONSOMMATION ELECTRICITE STADE MUNICIPAL ST GILLES	60612	605,28	21/06/2017
EDF GDF SERV	CONSOMMATION ELECTRICITE CHAPELLE HERZOG	60612	27,44	21/06/2017
EDF GDF SERV	CONSOMMATION ELECTRICITE SALLE WINTZEN	60612	44,87	21/06/2017
EDF GDF SERV	CONSOMMATION ELECTRICITE ARTHUSS	60612	811,31	21/06/2017
ISNER Jean Luc	HONORAIRES MAITRISE D'ŒUVRE CHAPELLE HERZOG	2031	600	21/06/2017
HIRTZ	GAZOLE NON ROUTIER ATELIERS	60613	1441,43	21/06/2017
ANIMO CONCEPT	SACS DE DEJECTION CANINES	60632	1007,86	21/06/2017
BATIBOIS	CHAPELLIER BOIS JOURNEE CITOYENNE	60632	1157,91	21/06/2017
COMAFRANC	CABLE ET AMPOULES DIV BAT ET ECL PUBLIC	multi	1139,71	21/06/2017
SANDMASTER	MAINTENANCE AIRE DE JEUX	6156	3858,49	21/06/2017
REFPAC GPAC	HONORAIRES GESTION SUPPORT TLPE 2017	6226	2408,14	21/06/2017
THOMANN GMBH	MATERIEL DE MUSIQUE MARCHE DE PAQUES	6238	247,32	21/06/2017
COLMAR EAU	CONSOMMATION EAU 9 RUE HERZOG LOGELBACH	60611	991,24	27/06/2017
COLMAR EAU	CONSOMMATION EAU SALLE UNGERER	60611	527,39	27/06/2017
COLMAR EAU	CONSOMMATION EAU ARTHUSS	60611	218,87	27/06/2017
COLMAR EAU	CONSOMMATION EAU EGLISE LOG TRS	60611	50,64	27/06/2017
COLMAR EAU	CONSOMMATION EAU MAIRIE LOG	60611	50,43	27/06/2017
COLMAR EAU	CONSOMMATION EAU CIMETIERE LOG	60611	36,49	27/06/2017
COLMAR EAU	CONSOMMATION EAU WC PUBLIC LOG	60611	36,1	27/06/2017
COLMAR EAU	CONSOMMATION EAU ESPACES VERTS ROND POINT LOG	60611	21,72	27/06/2017
COLMAR EAU	CONSOMMATION EAU WC MAISON INST LOG TRS	60611	208,47	27/06/2017
REGIE MUNI	CONSOMMATION GAZ GROUPE SCOLAIRE WINTZENHEIM	60613	979,33	27/06/2017
TRUFFAUT	POTS DE FLEUR POUR LA SALLE DES MARIAGES	60632	439,8	27/06/2017
AGRIVALOR	TRAIT DECHETS VERTS EN VRAC	60633	365,75	27/06/2017
HORMALYS	RONDIN ETC ESPACES VERTS	60633	955,6	27/06/2017
SIEGWALD J	HUILE DE CHAINE ESP VERTS	60633	37,8	27/06/2017

Tiers	Objet	Compte	Montant	Emission
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM	6067	112,5	27/06/2017
BERNER	RUBAN PLASTIQUE ETC DIVERS BATIMENTS	615228	704,71	27/06/2017
ELECTIS BURKLE	FOURNITURE DIVERSES SUPPORT 19 RUE CLEMENCEAU	615228	96,86	27/06/2017
WINTZEDIS	CHLORE ETC DIV BATIMENTS	615228	171,76	27/06/2017
SUEZ RV NORD ES	DEPOT DE SOLVANT	615228	264	27/06/2017
SINEU GRAF	BARRIERES SUITE SINISTRE RUE HERZOG LOG DU 160517	615231	972	27/06/2017
SYND INTER	ENLEVEMENT DECHETS VOIRIE	615231	767,73	27/06/2017
ALERT	MAINTENANCE ALARME DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX	6156	643,32	27/06/2017
AGENCE CUL	LOCATION MATERIEL EXPO LIBRES ET SAUVAGES MAI 2017	6188	20	27/06/2017
AGENCE CUL	LOCATION MATERIEL EXPO LIBRES ET SAUVAGES MAI 2017	6188	236,94	27/06/2017
SOCOTEC	VERIFICATION INSTALLATION GAZ ARTHUSS	6188	182,9	27/06/2017
MACAGNINO Adeli	COURS DE DANSE HIP HOP ANIMATION ARTHUSS	6188	125	27/06/2017
NAKACHE Isabell	COURS DE PEINTURE ET MUSIQUE AVRIL A JUIN 2017 PEDT	6188	720	27/06/2017
NEUFTEX	TISSUS POUR EXPO LIBRES ET SAUVAGES MAI 2017	6233	532,5	27/06/2017
WINTZEDIS	BOISSONS ELECTIONS LEGISLATIVES 2EME TOUR	6257	71,85	27/06/2017
FUCHS BOU	PETITS PAINS REUNION GENDARMERIE LE 070617	6257	49,98	27/06/2017
FUCHS BOU	TARTE AUX POMMES ETC JOURNEE CITOYENNE DU 100617	6257	121,81	27/06/2017
COLMAR EAU	CONSOMMATION EAU EXTENSION CIMETIERE LOG	60611	1185,93	27/06/2017
REGIE MUNI	CONSOMMATION GAZ MAIRIE WINTZ	60613	4449,49	27/06/2017
REGIE MUNI	CONSOMMATION GAZ SALLE LAURENTIA	60613	2866,48	27/06/2017
REGIE MUNI	CONSOMMATION GAZ ARTHUSS	60613	4015,07	27/06/2017
REGIE MUNI	CONSOMMATION GAZ 9 RUE CLEMENCEAU	60613	2056,47	27/06/2017
REGIE MUNI	CONSO GAZ CENTRE MEDICO SOCIAL ET LOGEMENT	60613	1166,72	27/06/2017
REGIE MUNI	CONSOMMATION GAZ HALLE DES FETES	60613	1416,88	27/06/2017
REGIE MUNI	CONSOMMATION GAZ PRESBYTERE 01 RUE DU LOGELBACH	60613	2141,82	27/06/2017
REGIE MUNI	CONSOMMATION GAZ ATELIERS	60613	1267,55	27/06/2017
JARDINS	PLANTES ESPACES VERTS	60633	6096,66	27/06/2017
KAUFFMANN	PRESTATIONS MUSICALES FETE DE LA MUSIQUE DU 210617	6188	1000	27/06/2017
KUNEGEL	TRANSPORT ECOLE PRIMAIRE WINTZ A INGERSHEIM	6247	72,65	27/06/2017
KUNEGEL	TRANSPORT ECOLE MATERNELLE WINTZ A HUSSEREN	6247	1148,19	27/06/2017
KUNEGEL	TRANSPORT ECOLE PRIMAIRE LOG A HERRLISHEIM	6247	119,07	27/06/2017
KUNEGEL	TRANSPORT ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM A COLMAR	6247	37	27/06/2017
KUNEGEL	TRANSPORT ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM A MUNSTER	6247	150,34	27/06/2017
KUNEGEL	TRANSPORT ECOLE PRIM WINTZ AU MUSEE HISTOIRE NAT	6247	40	27/06/2017
KUNEGEL	TRANSPORT ECOLE PRIMAIRE WINTZ A PISCINE MUNSTER	6247	1202,72	27/06/2017
KUNEGEL	TRANSPORT ECOLE MATERNELLE LOG A WIHR AU VAL	6247	172,9	27/06/2017
KUNEGEL	TRANSPORT ECOLE PRIMAIRE LOG A KAYSERSBERG	6247	137	27/06/2017
KUNEGEL	JUMELAGE - DEPLACEMENT A MÖHNESEE	6251	3000	27/06/2017
SIGNATURE	POUBELLE CORBEILLE VOIRIE	2188	775,68	27/06/2017
STRADIF STRASBO	FRIGOT SALLE DES MARIAGES	2188	498,8	27/06/2017
PLUME ECI	ETUDE DE FAISABILITE HYDROGEOLOGIQUE POLE SPORTIF	2031	4080	28/06/2017
SIMPLY	CATERING CONCERT PASSAGE KLEZMER	60623	22,98	05/07/2017
EGLINSDOER	CORDE ETC BALAYEUSE SALLE LAURENTIA	multi	49,31	05/07/2017
RUC COLMAR	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE PRIMAIRE WINTZ	6067	25,6	05/07/2017
RUC COLMAR	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE PRIMAIRE WINTZ	6067	15,47	05/07/2017

Tiers	Objet	Compte	Montant	Emission
BNP PARIBAS	LOCATION FONTAINE A EAU MAIRIE	6135	324	05/07/2017
BNP PARIBAS	LOCATION FONTAINE A EAU	6135	324	05/07/2017
LOCAM	LOCATION RISO DU 3006 AU 290917	6135	531,79	05/07/2017
BERGER LEVRAUL	ABONNEMENT LEGIBASE ETAT CIVIL DU 060617 AU 050618	6156	252	05/07/2017
TOSHIBA	MAINT COPIEUR TOSHIBA SERV FINANCES MARS A JUIN	6156	913,67	05/07/2017
ECF	FORMATION OBLIGATOIRE TRANSPORT MARCHANDISES	6184	618	05/07/2017
AGENCE CUL	LOCATION MATERIEL EXPO ROMY SCHNEIDER	6188	226,56	05/07/2017
ARCHIMENE	COURS ANGLAIS ANIMATIONS ARTHUSS	6188	246,66	05/07/2017
FRIEDLING	AFFICHES DIVERS MANIFESTATIONS	6236	624	05/07/2017
PARC AVENTURE L	SORTIE PAINTBALL ANIMATIONS ARTHUSS	6238	330	05/07/2017
ROYER 68	TRANSPORT SORTIE PAINTBALL ANIMATIONS ARTHUSS	6247	250	05/07/2017
CHEZ CHRISTOPH	REPAS MUSICIENS FETE DE LA MUSIQUE DU 210617	6257	223	05/07/2017
JECKERT B	BAGUETTES ETC FETE DE LA MUSIQUE DU 210617	6257	73,21	05/07/2017
MOAL	CREPES FETE DE LA MUSIQUE DU 200617	6257	87	05/07/2017
ABEDIS	BOISSONS JOURNEE CITOYENNE DU 100617	6257	555,49	05/07/2017
ORANGE TEL FIXE	CONSOMMATION ET ABONNEMENT TEL LOCAL APP	6262	41,94	05/07/2017
KUNEGEL	TRANSPORT ECOLE PRIM LOG A HUSSEREN WESSERLING	6247	382,73	05/07/2017
KUNEGEL	TRANSPORT SCOLAIRE ECOLE MAT LOG A MUNSTER	6247	150,34	05/07/2017
KUNEGEL	TRANSPORT ECOLE PRIMAIRE WINTZ A HERRLISHEIM	6247	119,07	05/07/2017
ESPACE PRO TEC	HABILLEMENT POMPIERS	60636	2445	05/07/2017
PUBLIMARK	ORIFLAMES BANDEROLES EXPO LIBRES ET SAUVAGES	6236	1017	05/07/2017
REGIE MUNI	CONSOMMATION GAZ MAIRIE LOG	60613	827,65	11/07/2017
AUCHAN	CARBURANT DIVERS VEHICULES COMMUNAUX	60622	619,07	11/07/2017
CASAL	MATERIEL SPORTIF ECOLE PRIMAIRE LOGELBACH	60632	589,74	11/07/2017
CASTORAMA	VENTILATEURS ECOLE PRIMAIRE LOGELBACH	60632	878,9	11/07/2017
EGLINSDOER	EMBOUT ET JOINT POUR ARROSAGE	60633	2,44	11/07/2017
NOREMAT	FLEAU ESPACES VERTS	60633	126	11/07/2017
VET PRO	CHAUSSURES DE SECURITE	60636	277,68	11/07/2017
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM	6067	165,31	11/07/2017
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES DIVERSES ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM	6067	117,92	11/07/2017
RUC COLMAR	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE PRIMAIRE LOGELBACH	6067	39,31	11/07/2017
MDI LIVRE	MANUELS SCOLAIRES ET GUIDE PEDA ECOLE PRIM LOG	6067	253,4	11/07/2017
CAMFIL	FILTRES POUR LA VMC DOUBLE FLUX MAIRIE	615221	264,47	11/07/2017
COLMAR EAU	NETTOYAGE STATION RELEVAGE ARTHUSS	615228	130,2	11/07/2017
LEONHART RECYC	DEBLAIS TERREUX	615231	71,27	11/07/2017
MEYER PHILIP	REPARATION C15 5802 YF 68	61551	244,32	11/07/2017
MEYER PHILIP	REPARATION CUVE CITERNE	61558	357,22	11/07/2017
ALCION	MAINT LOGICIEL BILLETTERIE ARTHUSS	6156	355,2	11/07/2017
EVE RISQUE	VERIF PERIOD APPAREILS DE LEVAGE	6156	720	11/07/2017
JARDINS	BON ACHAT MAISONS FLEURIES	6238	160	11/07/2017
FUCHS BOU	KOUGELHOFES ETC ELECTIONS LEGISLATIVES	6257	76,46	11/07/2017
FUCHS BOU	SANDWICHS ETC BENEVOLES ELECTIONS LEGISLATIVES	6257	395,98	11/07/2017
SCHULTZ ROBERT	BRETZELS ELECT LEGISLATIVES 11/06/2017	6257	108	11/07/2017
SPST - SERVICE	VISITE EN ENTREPRISE LE 17/02/17 ET LE 27/03/17	6475	360	11/07/2017
REGIE MUNI	CONSOMMATION GAZ GROUPE SCOLAIRE LOG	60613	3686,53	11/07/2017

Tiers	Objet	Compte	Montant	Emission
REGIE MUNI	CONSOMMATION GAZ SALLE UNGERER	60613	3553,69	11/07/2017
ADELYA	PRODUITS ENTRETIEN DIVERS BATIMENTS	60631	1729,2	11/07/2017
ECPA PEARSON	MATERIEL+ PAPIER ET RASED ECOLE PRIMAIRE WINTZ	6067	1889,4	11/07/2017
ORANGE	LOYER STANDARD DU 01/07 AU 30/09/17	6135	1034,59	11/07/2017
KUNEGEL	TRANSPORT ECOLE PRIMAIRE WINTZ AU STADE A WINTZ	6247	145,3	11/07/2017
KUNEGEL	TRANSPORT ECOLE PRIM WINTZ AU COL DU WETTSTEIN	6247	265,34	11/07/2017
CASTORAMA	CLIMATISEURS DIVERS BATIMENTS	2188	658	11/07/2017
CASTORAMA	VENTILATEURS DIVERS BATIMENTS	2188	748,4	11/07/2017
SOCOTEC	MESURES ACOUSTIQUES POLE SPORTIF	2031	1560	11/07/2017
SDAI INFORMATIQ	SERVEUR HPE PROLIANT ECOLE PRIMAIRE WINTZ	2183	1395,12	11/07/2017
CASTORAMA	CLIMATISEURS ARTHUSS ET VENTILATEURS ECOLE	2188	1316,3	11/07/2017
IXO ARCHITECTUR	MAIN D'ŒUVRE CONSTRUCTION POLE SPORTIF	2031	57318,41	11/07/2017
TEAM TP	ASSAIN ET EAU POTABLE AMENAGT RUE STE ODILE	2312	3249,94	11/07/2017
TEAM TP	VOIRIE AMENAGT RUE STE ODILE ET VIABIL FLACHSLAND	2312	12771,55	11/07/2017
COLMAR EAU	CONSOMMATION EAU SALLE LAURENTIA	60611	47,55	19/07/2017
WINTZEDIS	CARBURANT BERLINGOT 809 TY 68	60622	57,21	19/07/2017
WINTZEDIS	CARBURANT VEHICULE POLICE	60622	62,87	19/07/2017
WINTZEDIS	CARBURANT POUR MACHINES ESPACES VERTS	60622	108,71	19/07/2017
SARL FERTAL	PRODUITS D'ENTRETIEN DIVERS BATIMENTS	60631	175,94	19/07/2017
ADELYA	ESSUIE TOUT	60631	503,76	19/07/2017
ADELYA	PRODUITS D'ENTRETIEN DIVERS BATIMENTS	60631	453,96	19/07/2017
FOUSSIER	FOURNITURE VIS POUR SALLE DES MARIAGES ET EPONGES	multi	23,82	19/07/2017
ELECTIS BURKLE	INTERPHONE ECOLE PRIMAIRE WINTZ	60632	145,04	19/07/2017
SIGMA KALO	PEINTURE JOURNEE CITOYENNE	60632	131,12	19/07/2017
EQUIP PRO	COUTEAU ETC JOURNEE CITOYENNE DU 100617	60632	175,57	19/07/2017
FOUSSIER	POUBELLE CRECHE	60632	37,28	19/07/2017
FOUSSIER	VIS JOURNEE CITOYENNE	60632	132	19/07/2017
METALSITT	EMBOUS ETC PANNEAUX DE VOTE	60632	124,13	19/07/2017
CHAMPION DREYF	PINCE MASQUES OXYGENE DIB BAT	multi	325	19/07/2017
HORMALYS	ALGOFLASH ETC ESP VERTS	60633	901,92	19/07/2017
SIEGWALD J	HUILE POUR CHAINE DEBROUSSAILLEUSE ESP VERTS	60633	37,8	19/07/2017
SIEGWALD J	CABLE TIRE BRANCHES	60633	172,98	19/07/2017
ACIPA	CARTOUCHES IMPRIMANTES MAIRIE	6064	831,28	19/07/2017
AIR LIQ 01	LOCATION BOUTEILLES OXYGENE POMPIERS	6135	16,44	19/07/2017
COSEEC	PRESTATIONS MECANIKES STADE ST GILLES	61521	812,7	19/07/2017
COSEEC	PLAN DE FERTILISATION 2017 STADE ST GILLES	61521	200,74	19/07/2017
ELECTIS BURKLE	DIVERS FOURNITURES ECOLE PRIMAIRE WINTZ	615221	103,16	19/07/2017
BRUNEAU	PLAQUE PROTEGE SOL CUISINE SALLE DES MARIAGES	615221	159,29	19/07/2017
SIGMA KALO	PEINTURE CUISINE SALLE DES MARIAGES	615221	73,3	19/07/2017
SANISITT	ROBINET ETC CUISINE MAIRIE WINTZ	615221	262,69	19/07/2017
FOUSSIER	POIGNEE METAL SALLE DES MARIAGES	615221	77,22	19/07/2017
SIGMA KALO	PEINTURE EC MAT LOG ET STADE ST GILLES	multi	188,18	19/07/2017
ELECTIS BURKLE	DIVERS FOURNITURES DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX	615228	430,39	19/07/2017
ELECTIS BURKLE	FOURNITURES DIVERS BATIMENTS	615228	273,61	19/07/2017
BRICOLAGE SADE	FOURNITURES POUR ENTRETIEN SALLE UNGERER	615228	194,76	19/07/2017

Tiers	Objet	Compte	Montant	Emission
SIGMA KALO	PEINTURE 19 RUE CLEMENCEAU	615228	73,3	19/07/2017
SIGMA KALO	ENT LOGT 19 RUE CLEMENCEAU	615228	751,04	19/07/2017
SIGMA KALO	PEINTURE POUR CLUB HOUSE ST GILLES	615228	419,4	19/07/2017
REXEL	FOURNITURE ENTRETIEN DIVERS BATIMENTS	615228	165,2	19/07/2017
SANISITT	FOURNITURE POUR ENTRETIEN RECRE LOG ET ARTHUSS	615228	22,26	19/07/2017
CASTORAMA	PEINTURE POUR LE 19, RUE CLEMENCEAU	615228	127,05	19/07/2017
FOUSSIER	CLIPS ETC ENT 19 RUE CLEMENCEAU	615228	64,63	19/07/2017
FOUSSIER	SERRURE PRESBYTERE LOG	615228	63,5	19/07/2017
FOUSSIER	FOURNITURE ENTRETIEN CRECHE	615228	62,96	19/07/2017
SIGNATURE	PEINTURE ROUTIERE	615231	113,4	19/07/2017
LUMINEST	FOURNITURE D'UN MAT POUR TERRAIN BODEN	615232	714	19/07/2017
HAAG SAS	BOULONS ETC TRACTEUR JOHN DEERE	61551	434,21	19/07/2017
MEYER PHILIP	REPARATION PEUGEOT PARTNER ELECTRIQUE	61551	64,7	19/07/2017
SATD EQUIP	REPARATION JEUX ECOLE MATERNELLE ET PARC BODEN	61558	834	19/07/2017
TME ASCENSEURS	MAINTENANCE ASCENSEUR 9 RUE CLEMENCEAU	6156	515,64	19/07/2017
CANON	MAINTENANCE COPIEUR CANON POLICE	6156	161,17	19/07/2017
STI BUREAUTIQUE	MAINTENANCE SERVICE GED	6156	233,95	19/07/2017
FREPPPEL EDAC	FLYERS 7ème SALON DES ECONOMIES D'ENERGIES 2017	6236	564	19/07/2017
TOUT FA	CHAUSSURES SECURITE SIPHON ETC JOURNEE CITOYEN	multi	1321,85	19/07/2017
COSEEC	PRESTATION MECANIKES STADE ST GILLES	61521	2628,28	19/07/2017
BATIBOIS	PLACAGE ETC CUISINE MAIRIE ET 19 RUE CLEMENCEAU	multi	2295,03	19/07/2017
COMAFRANC	AMPOULES LED ARTHUSS ET ECL PUB	multi	2030	19/07/2017
SIGNATURE	NUMERO DE MAISON PEINTURE ETC ENT VOIRIE	615231	1609,3	19/07/2017
REAKTIV ASPHALT	ENROBES VOIRIE	615231	1534,8	19/07/2017
OLRY ARKEDIA	AMENAGEMENT DU JARDIN DU SOUVENIR LOGELBACH	2116	2241,2	19/07/2017
LOOS	SIEGE DE TRAVAIL BUREAU EC MAT LOG	2184	482,52	19/07/2017
BERGER MACHINE	TAILLE HAIES PROFESSIONNEL ELECTRIQUE	21578	1773,36	19/07/2017
SATD EQUIP	RAIL OBLIQUE POUR AIRE DE JEUX DU BODEN	2188	976,8	19/07/2017
EDF GDF SERV	CONSO ELECTRICITE BODEN ET 111 RUE CLEMENCEAU	60612	1079,79	19/07/2017
KUNEGEL	TRANSPORT ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM A METZERAL	6247	243,17	19/07/2017
CHR ALSACE - CO	TIRE BOUCHON DE COMPTOIR SALLE LAURENTA	60632	119,94	25/07/2017
QUARTZ DESIGN	SUSPENSION CUISINE SALLE DES MARIAGES	60632	179	25/07/2017
AGRIVALOR	TRAITEMENT DECHETS VRAC ESPACES VERTS	60633	54,67	25/07/2017
ARSEA ESAT	ENTRETIEN ANNUEL ESPACES VERTS CHAPELLE DES BOIS	60633	851,32	25/07/2017
ACIPA	CARTOUCHES IMPRIMANTES	6064	60,54	25/07/2017
ORANGE IN	INTERNET ECOLE PRIMAIRE ET MATERNELLE LOGELBACH	6067	48	25/07/2017
RICOH SBO	MAINTENANCE COPIEUR ECOLES WINTZENHEIM	6067	163,36	25/07/2017
RICOH SBO	MAINTENANCE COPIEUR ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM	6067	96,97	25/07/2017
ELECTIS BURKLE	SOLDE FOURNITURES DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX	615228	261,9	25/07/2017
ELECTIS BURKLE	RELAIS COMMANDE OUVERTURE ETC DIVERS BATIMENTS	615228	338,94	25/07/2017
EKYMOS	REMPLACEMENT ANTENNE KABA BADGES ARTHUSS	615228	472,81	25/07/2017
COMELY	GARDES CORPS SUITE SINISTRE RUE HERZOG	615231	999,6	25/07/2017
SYND INTER	ENLEVEMENT DECHETS VOIRIE	615231	888,78	25/07/2017
FRUH XAVIER SA	MAINTENANCE CHAUFFERIE ARTHUSS	6156	859,46	25/07/2017
BERGER LEVRAU	ABONNEMENT BLES FACTURATION	6156	84	25/07/2017

Tiers	Objet	Compte	Montant	Emission
OTIS	MAINTENANCE PORTES SECTIONNELLES POMPIERS	6156	889,49	25/07/2017
NEW BASKE	BOISSONS ET CASSE CROUTE FESTIVITES 12 JUILLET 2017	6238	412	25/07/2017
ROSETTE FL	ARRANGT NAISSANCE + GERBE CEREMONIE PATRIOTIQUE	6238	205	25/07/2017
VILLE	BOISSONS ET CASSE CROUTE FESTIVITES 12 JUILLET 2017	6238	294,5	25/07/2017
VILLE	BOISSONS ET CASSE CROUTE FESTIVITES 12 JUILLET 2017	6238	660	25/07/2017
ORANGE FUS	CONSOMMATION TELELEPHONE STANDARD ET ARTHUSS	6262	757,22	25/07/2017
ORANGE FUS	ABONNEMENT TRANSVEIL	6262	48	25/07/2017
ORANGE FUS	CONSO TEL INTERNET ET FAX MAIRIES ET POMPIERS	6262	378,61	25/07/2017
ORANGE FUS	CONSO TEL ECOLES ET SALLES ET ATELIERS ET ARTHUSS	6262	555,49	25/07/2017
ORANGE FRANCE	CONSOMMATION TEL PORTABLE ELUS ET AGENTS	6262	476,86	25/07/2017
ORANGE IN	CONSOMMATION INTERNET ARTHUSS ANIMATION	6262	192,62	25/07/2017
ORANGE IN	CONSOMMATION INTERNET ARTHUSS +ATELIERS ET RASED	6262	179,6	25/07/2017
ORANGE IN	CONSOMMATION INTERNET POMPIERS	6262	48	25/07/2017
ORANGE IN	CONSOMMATION INTERNET POMPIERS	6262	42	25/07/2017
ORANGE IN	CONSOMMATION INTERNET MAIRIE ANNEXE LOGELBACH	6262	42	25/07/2017
ORANGE IN	CONSOMMATION INTERNET MAIRIE WINTZENHEIM	6262	53	25/07/2017
ARSEA ESAT	ENTRETIEN ANNUEL ESPACES VERTS ROND POINT LIGIBELL	60633	1365,48	25/07/2017
VIGILEC HA	CHANGEMENT CANDELABRE SUITE SINISTRE PETIT LIGIBEL	615232	2030,4	25/07/2017
RICOH SBO	MAINTENANCE COPIEUR ARTHUSS	6156	3740,76	25/07/2017
SATD EQUIP	MAINTENANCE ANNUELLE EQUIP SPORTIFS	6156	1048,8	25/07/2017
SMACL ASSURANC	AVENANT 1 ASSURANCE LOT 2 DEFENSE RECOURS	6161	1402,21	25/07/2017
EDF GDF SERV	CONSOMMATION ELECTRICITE ECOLES PRIMAIRES	60612	833,95	25/07/2017
EDF GDF SERV	CONSOMMATION ELECTRICITE DIVERS BATIMENTS	60612	621,64	25/07/2017
EDF GDF SERV	CONSO ELECTRICITE LAURENTIA UNGERER HALLE	60612	1873,81	25/07/2017
EDF GDF SERV	CONSOMMATION ELECTRICITE DIVERS BATIMENTS	60612	887,5	25/07/2017
EDF GDF SERV	CONSOMMATION ELECTRICITE ECOLES MATERNELLES	60612	292,55	25/07/2017
EDF GDF SERV	CONSOMMATION ELECTRICITE ECLAIRAGE PUBLIC	60612	11432,11	25/07/2017
KUNEGEL	TRANSPORT ECOLE PRIM WINTZ AU ZOO MULHOUSE	6247	132,67	25/07/2017
ADELYA	ASPIRATEUR BANANE POUR ECOLE MATERNELLE WINTZ	2188	749,28	25/07/2017
PONTIGGIA	CREATION DE TROTTOIRS RUE ALOYSE MEYER	2152	19404	25/07/2017
EURO SOUND PRO	MAITRISE D'ŒUVRE CO TRAITANT D'IXO POLE SPORTIF	2031	5343,47	25/07/2017
OMNIUM TECHNI	MAITRISE D'ŒUVRE CO TRAITANT D'IXO POLE SPORTIF	2031	60414,1	25/07/2017
ATELIER D-FORM	MAITRISE D'ŒUVRE RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE	2031	2708,64	25/07/2017
HUSSER MATTHIE	MAITRISE D'ŒUVRE RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE	2031	2708,64	25/07/2017
OPTIME INGEN EC	OPC RESTRUCT GROUPE SCOLAIRE LOG	2031	356,4	25/07/2017
OPTIME INGEN BO	MAITRISE D'ŒUVRE RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE	2031	142,56	25/07/2017
MCIS MODELISATI	MAITRISE D'ŒUVRE RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE	2031	213,84	25/07/2017
TERRANERGIE	MAITRISE D'ŒUVRE RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE	2031	498,96	25/07/2017
PROJELEC	MAITRISE D'ŒUVRE RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE	2031	213,84	25/07/2017
ES ECOTRAL	MAITRISE D'ŒUVRE RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE	2031	285,12	25/07/2017
AGENCE CUL	LOCATION PATEAU ETC PODIUM FESTIVITES DU 120717	6135	20	08/08/2017
COSEEC	PLAN DE FERTILISATION STADE ST GILLES	61521	468,38	08/08/2017
BERGER LEVRAUL	INSTALL PROLOGICIELS BL INTERVENTION DU 06/07/2017	6156	486	08/08/2017
AGENCE CUL	LOCATION MICRO ETC FESTIVITES DU 120717	6188	113,6	08/08/2017
REBMAN	REPORTAGE PHOTOS 120717	6236	340	08/08/2017

Tiers	Objet	Compte	Montant	Emission
MEDIARUN	SPORTS RADIO FESTIVITES DU 120717	6238	431,88	08/08/2017
CROIX ROUGE	MISE A DISP CROIX ROUGE FESTIVITES DU 120717	6238	190	08/08/2017
ROSETTE FLEURS	BON ACHAT MAISONS FLEURIES	6238	1041	08/08/2017
PANZER	ECLAIRAGE ET SONO DU 12/07/17	6238	2000	08/08/2017
ARTISANS D	SPECTACLE PYROTECHNIQUE FESTIVITES DU 12/07/2017	6238	6000	08/08/2017
AIGA	MODULE CAMPS LOGICIEL NOE / AIGA / ESPACE ANIMATION	2051	180	08/08/2017
MISTRAL-01	MISE EN OEUVRE SERVEUR RPD +PORTAIL ACHATS MAGNU	2051	5616	08/08/2017
UGAP	MAINTENANCE COPIEUR TOSHIBA ETAT CIVIL	6156	1293,88	08/08/2017
UGAP	MAINTENANCE COPIEUR TOSHIBA SERV TECH	6156	2607,19	08/08/2017
UNION MUSI	CONCERT ET DEFILE DU 120717	6238	1100	08/08/2017
VILLE DE C	LOCATION COSTUMES FESTIVITES DU 120717	6238	262,32	08/08/2017
EDF GDF SERV	CONSOMMATION ELECTRICITE STADE ST GILLES	60612	557,36	08/08/2017
EDF GDF SERV	CONSOMMATION ELECTRICITE POMPIERS	60612	855,55	08/08/2017
ADELYA	PRODUITS D'ENTRETIEN DIVERS BATIMENTS	60631	1202,7	08/08/2017
SOCOTEC	VERIFICATION INSTALLATION ELECTRIQUE ARTHUSS	6156	1442,99	08/08/2017
PAC ET CLIM	CONTRAT D'ENTRETIEN CLIMATISATIONS BATIMENTS	6156	1890	08/08/2017
REGIE MUNI	CONSOMMATION GAZ GROUPE SCOLAIRE WINTZ	60613	411,86	08/08/2017
EDENRED FUEL	CARBURANT DIV VEH COM	60622	117,9	08/08/2017
SID	PRODUITS D'ENTRETIEN DIVERS BATIMENTS	60631	563,4	08/08/2017
BERNER	PETIT MATERIEL DIVERS BATIMENTS	60632	259,54	08/08/2017
MICHEL ETS	PETITS MATERIELS ESPACES VERTS	60632	111,34	08/08/2017
WINTZEDIS	BOUTEILLES DE GAZ POUR LA VOIRIE	60633	238,4	08/08/2017
EGLINSDOER	MAILLE CARREE ENTRETIEN AIRE DE LAVAGE ATELIERS	61521	18,14	08/08/2017
MIRCO CO	MATIERE PLASTIQUE VERRE EC MAT WINTZ	615221	60,34	08/08/2017
ELECTIS BURKLE	FOURNITURE ELECTRIQUE DIVERS BATIMENTS	615228	200,28	08/08/2017
COLMARI 01	NETTOYAGE STATION RELEVAGE ARTHUSS	615228	130,2	08/08/2017
CENTRE AUT	CT PIAGGO 9742 XJ 68	61551	21,25	08/08/2017
TAND'M ARCHITEC	CONCOURS MARCHE MAITRISE D'ŒUVRE RESTRUCT. GROUPE SCOL LOG CANDIDAT NON RETENU	2031	7800	09/08/2017
EDF GDF SERV	CONSOMMATION ELECTRICITE ETANG DE PECHE	60612	18	10/08/2017
BATIBOIS	CONTREPLINTHES ETC ECOLES WINTZ +RUE CLEMENCEAU	multi	1229,34	10/08/2017
COMAFRANC	REPLACEMENTS LUMINAIRES ECLAIRAGE PUBLIC	615232	6296,28	10/08/2017
AUTOCAR ROYER	TRANSPORT SORTIE ETE 2017	6251	1280	10/08/2017
EDENRED FUEL	CONSOMMATION CARBURANT DIVERS VEHICULES	60622	393,29	10/08/2017
EDENRED FUEL	CONSOMMATION CARBURANT CAMION MAN 7957 YX 68	60622	152,41	10/08/2017
CHAMPION DREYF	MASQUES RUBAN ET HELIUM POUR EPI VOIRIE ET ATELIERS	multi	247,8	10/08/2017
AIR LIQ 01	LOCATION BOUTEILLES OXYGENE POMPIERS	6135	16,44	10/08/2017
ALSACE ARR	INSTALLATION SYSTEME ARROSAGE STADE ST GILLES	61521	188,45	10/08/2017
BLEGER JUS	EQUERRE BARDAGE VALLON ASPACH ETANG DE PECHE	61521	30,1	10/08/2017
SANISITT	JOINTS DIVERS BATIMENTS	615221	340,68	10/08/2017
SANISITT	CHAUFFE EAU ETC CUISINE SALLE DES MARIAGES	615221	764,54	10/08/2017
FOUSSIER	TIGES FILETTEES ETC EC MAT LOG	615221	79,87	10/08/2017
FOUSSIER	COMPAS HUWILIFTS	615221	7,4	10/08/2017
FOUSSIER	CASSETTES ETC SALLE DES MARIAGES	615221	418,16	10/08/2017
FOUSSIER	EMBASES ETC SALLE DES MARIAGES	615221	4,15	10/08/2017
FOUSSIER	GACHE ELECTRIQUE ECOLE PRIMAIRE WINTZ	615221	232,37	10/08/2017

Tiers	Objet	Compte	Montant	Emission
SIGMA KALO	PEINTURE CLUB HOUSE FCW	615228	39,65	10/08/2017
SIGMA KALO	PEINTURE 19 RUE CLEMENCEAU	615228	41,59	10/08/2017
SIGMA KALO	PEINTURE CLUB HOUSE FCW	615228	148,68	10/08/2017
SANISITT	DISCONNECTEUR 19 RUE CLEMENCEAU WINTZ	615228	107,48	10/08/2017
FOUSSIER	GRILLE AERATION ETC DIV BATIMENTS	615228	86,4	10/08/2017
FOUSSIER	EMBASES ETC DIVERS BATIMENTS	615228	5,28	10/08/2017
MEYER PHILIP	REPARATION TRACTEUR JOHN DEERE	61551	472,24	10/08/2017
SATD EQUIP	REPLACEMENT CHAINE SECURITE BALANCOIRE BODEN	61558	438	10/08/2017
CAFE DE LA	BOISSONS JURY MAISONS FLEURIES	6257	20	10/08/2017
COLMAR EAU	CONSOMMATION EAU COL CYGNE RUE CLEMENCEAU	60611	32,44	28/08/2017
COLMARIENN	CONSOMMATION EAU AIRE GENS DU VOYAGE	60612	100,64	28/08/2017
ADELYA	MOUSSE REFRESCH POUR DIVERS BATIMENTS	60631	726,34	28/08/2017
HANTSCH S	CITERNE HAUTE PRESSION	60632	41,75	28/08/2017
AGRIVALOR	TRAITEMENT DECHETS VERT EN VRAC	60633	43,89	28/08/2017
BRICOLAGE SADE	DEROULEUR ARROSAGE ESPACES VERTS	60633	97,19	28/08/2017
LIRE DEMAIN	FOURNITURE SCOLAIRES LIVRES ECOLE MAT WINTZ	6067	278,45	28/08/2017
ELECTIS BURKLE	FOURNITURE ELECTR ECOLE MATERNELLE LOGELBACH	615221	230,29	28/08/2017
ELECTIS BURKLE	DIVERS FOURNITURES ELECTRIQUES - ECOLE NENUPHARS	615221	22,52	28/08/2017
SPIELMANN	FOURNITURE TONGA A BLANC ECOLE PRIMAIRE LOG	615221	75,79	28/08/2017
TOUT FA	WHITE SPIRIT ETC RUE CLEMENCEAU ET DIVERS BATIMENT	615228	198,29	28/08/2017
IMS SERVICES	MAINTENANCE RADARS DU 21/08/17 AU 20/08/18	6156	564	28/08/2017
HP SECURITE	INTERVENTION BATTERIE ALARME ECOLE MAT WINTZ	6156	38,4	28/08/2017
COIFFURE DU HOH	ACTIVITES COIFFURE 2017 ANIMATIONS ARTHUSS	6188	120	28/08/2017
MYL ET UN SOINS	ACTIVITE BEAUTE 2017 ANIMATIONS ARTHUSS	6188	94	28/08/2017
FREPPEL EDAC	IMPRESSION GAZETTE INFOS SEPT 2017	6236	833,36	28/08/2017
FREPPEL EDAC	IMPRESSION FLYERS ANIMATIONS ARTHUSS TOUSSAINT	6236	229,2	28/08/2017
IMPRIMERIE SPRE	AFFICHES ARTHUSS SALON ENERGIE BOURSE BD HAPPY	6236	528	28/08/2017
ROSETTE FL	BONS ACHATS MAISONS FLEURIES	6238	158	28/08/2017
GRIMMER C	BALLOTIN DE CHOCOLATS	6238	21,3	28/08/2017
LE TREIZE	REPAS EXPOSITION ROMY SCHNEIDER	6257	162,7	28/08/2017
KRICK HUBE	BOUEILLES DE CREMANT - 2EME ANNI MARCHE NOCTURNE	6257	41,04	28/08/2017
ADEC IMMO	DIAG PRELEVEMENT DE BITUME POUR LA RUE SCHWENDI ET CHEMIN DU HERRENPFAD	6226	1023,56	28/08/2017
FREPPEL EDAC	FLYERS MARCHE NOCTURE BOURSE BD HAPPY MIEL	6236	1384,2	28/08/2017
WEBER VIDE	RETRANSMISSION SUR ECRANS GEANTS FESTIVITES 12/07	6238	6384	28/08/2017
EDF GDF SERV	CONSOMMATION ELECTRICITE CHAPELLE HERZOG	60612	28,21	28/08/2017
EDF GDF SERV	CONSOMMATION ELECTRICITE ARTHUSS	60612	663,78	28/08/2017
EDF GDF SERV	CONSOMMATION ELECTRICITE DIV BAT COMMUNAUX	60612	969,75	28/08/2017
EDF GDF SERV	CONSOMMATION ELECTRICITE SALLE WINTZEN	60612	44,99	28/08/2017
EDF GDF SERV	CONSOMMATION ELECTRICITE ECLAIRAGE PUBLIC	60612	1056,56	28/08/2017
ELECTIS BURKLE	ONDULEUR POUR SALLE DU CONSEIL	2183	366,97	28/08/2017
ARSEA ESAT	CONTRAT ANNUEL ESP VERTS RUE J PREVERT + LA VALLEE	615231	774	28/08/2017
DAVAL Andre	INTERVENTION DJ ANIMATIONS ARTHUSS	6188	100	31/08/2017
NCC INFO	ROUTEURS SITE DEPORTES MODEM D-LINK	60632	162	06/09/2017
ORANGE IN	INTERNET ECOLE PRIMAIRE ET MATERNELLE LOGELBACH	6067	48	06/09/2017
UGAP	MAINTENANCE COPIEUR ECOLE MATERNELLE LOG	6067	30,18	06/09/2017

Tiers	Objet	Compte	Montant	Emission
UGAP	MAINTENANCE COPIEUR ECOLE PRIMAIRE LOG	6067	113,16	06/09/2017
ORANGE TEL FIXE	CONSOMMATION TEL ET INTERNET ECOLE PRIMAIRE WINTZ	multi	194,8	06/09/2017
MICHEL ETS	REVISION TONDEUSE VIDANGE ET AFFUTAGE	61558	52,92	06/09/2017
MICHEL ETS	REP DEBR KUBOTA	61558	35,52	06/09/2017
UGAP	MAINTENANCE COPIEUR MAIRIE LOG	6156	18,86	06/09/2017
TEAM SPORT	COUPES	6238	296,4	06/09/2017
ORANGE FUS	CONSO TEL ECOLES ET SALLES ET ATELIERS ET ARTHUSS	6262	481,3	06/09/2017
ORANGE FUS	ABONN TRANSVEIL AOUT 17	6262	48	06/09/2017
ORANGE FUS	CONSOMMATION TEL STANDARD ET ARTHUSS	6262	763,12	06/09/2017
ORANGE FUS	CONSO TEL LIGNE INTERNET FAX MAIRIES ET POMPIERS	6262	364,12	06/09/2017
ORANGE FUS	ABONN CARTE SIM PANNEAUX	6262	33,54	06/09/2017
ORANGE TEL FIXE	CONSOMMATION ET ABONNEMENT TEL LOCAL APP	6262	41,94	06/09/2017
ORANGE TEL FIXE	CONSOMMATION INTERNET ET VIDEOSURVEILLANCE	6262	96	06/09/2017
ORANGE FRANCE	CONSOMMATION TEL PORTABLE ELUS ET AGENTS	6262	557,32	06/09/2017
ORANGE FRANCE	CONSOMMATION TEL PORTABLE ELUS ET AGENTS	6262	395,58	06/09/2017
ORANGE IN	CONSOMMATION INTERNET MAIRIE WINTZENHEIM	6262	53	06/09/2017
ORANGE IN	CONSOMMATION INTERNET POMPIERS MOIS DE AOUT 17	6262	42	06/09/2017
ORANGE IN	CONSOMMATION INTERNET ARTHUSS ATELIERS ET RASED	6262	138	06/09/2017
ORANGE IN	CONSOMMATION INTERNET POMPIERS MOIS DE AOUT 17	6262	48	06/09/2017
ORANGE IN	CONSOMMATION INTERNET MAIRIE ANNEXE LOGELBACH	6262	42	06/09/2017
HORMALYS	FINALSAN ETC ESPACES VERTS	60633	2691,12	06/09/2017
IMPRIMERIE MOSE	ENVELOPPES MAIRIE	6068	1174,8	06/09/2017
ARSEA ESAT	CONTRAT ESP VERTS RUE J PREVERT ET DE LA VALLEE	615231	1161	06/09/2017
COLMARI 01	REMPLACEMENT HYDRANT RUE DU GALZ WINTZENHEIM	615231	2337	06/09/2017
ALSACE MIC	ORDINATEURS ECOLE PRIMAIRE WINTZ + LOGELBACH	2183	1459,2	06/09/2017
SOGELINK	FORFAIT ANNUEL "DECOUVERT COLLECTIVITE" DICT	2051	900	06/09/2017
MICHEL ETS	ACQUISITION NOUVEAU SOUFFLEUR A DOS STIHL PRO	21578	737,1	06/09/2017
MEAZZA SAR	REAMENAGEMENT JARDIN DU SOUVENIR A WINTZENHEIM	21316	18883,2	07/09/2017
OLRY AR 01	AMENAGT JARDIN DU SOUVENIR CIMETIERE LOGELBACH	21316	1271,62	07/09/2017
OLRY ARKEDIA	AMENAGEMENT DU JARDIN DU SOUVENIR LOGELBACH	21316	2241,2	07/09/2017
SOCOTEC	MISSION SPS CREATION POLE SPORTIF ARTS MARTIAUX	2031	1701	07/09/2017
COLMARIENN	CONSOMMATION EAU COL DE CYGNE RUE CLEMENCEAU	60611	100,43	12/09/2017
REGIE MUNI	CONSOMMATION GAZ GROUPE SCOL WINTZ	60613	412,07	12/09/2017
PHARMACIE	REASSORT ARMOIRE PHARMACIE ECOLE PRIMAIRE LOG	60628	56,93	12/09/2017
EQUIP BAR	NETTOYANT VAISSELLE LIQUIDE	60631	289,92	12/09/2017
SID	PRODUITS D'ENTRETIENS FONTAINE A EAUX	60631	351,67	12/09/2017
WINTZEDIS	CASQUE ETC MATERIEL ANIMATIONS	60632	279	12/09/2017
CASTORAMA	BOITES DE RANGEMENTS ET DIVERS COMITE DES FETES	60632	201,14	12/09/2017
EUROPODIUM	CAISSE DE RANGEMENT GRILLAGEE HALLE DES FETES	60632	218,53	12/09/2017
FOUSSIER	PINCE A SERTIR DIVERS BATIMENTS	60632	89,4	12/09/2017
WINTZEDIS	7 BOUTEILLES DE GAZ POUR CHALUMEAUX	60633	208,6	12/09/2017
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE PRIMAIRE WINTZ	6067	59,71	12/09/2017
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE PRIMAIRE WINTZ	6067	127,54	12/09/2017
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRESECOLE PRIMAIRE WINTZ	6067	181,53	12/09/2017
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE PRIMAIRE WINTZ	6067	239,81	12/09/2017

Tiers	Objet	Compte	Montant	Emission
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE PRIMAIRE WINTZ	6067	271,72	12/09/2017
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE PRIMAIRE WINTZ	6067	431,02	12/09/2017
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE MATERNELLE WINTZ	6067	546,31	12/09/2017
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE MATERNELLE WINTZ	6067	674,74	12/09/2017
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE MATERNELLE WINTZ	6067	30,37	12/09/2017
RUC COLMAR	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE PRIMAIRE LOG	6067	51,6	12/09/2017
OFFICE DEPOT	FOURNITURES DE BUREAU MAIRIE	6068	583,72	12/09/2017
AIR LIQ 01	LOCATION BOUTEILLES OXYGENE POMPIERS	6135	16,44	12/09/2017
EKYMOS	REPLACEMENT ALIMENTATION + BATTERIE ARTHUSS	615221	629,82	12/09/2017
FOUSSIER	POIGNEE EMBASE ETC POUR ECOLE PRIMAIRE LOG	615221	213,98	12/09/2017
FOUSSIER	POIGNEE POUR ECOLE PRIMAIRE LOG	615221	9,12	12/09/2017
FOUSSIER	CLE ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM	615221	12	12/09/2017
FOUSSIER	CLES ETC ECOLE PRIMAIRES	615221	763,93	12/09/2017
FOUSSIER	CLES ECOLES PRIMAIRES	615221	65,93	12/09/2017
SIGMA KALO	PEINTURE LOCAUX FOOTBALL CLUB WINTZENHEIM	615228	30,16	12/09/2017
SIGMA KALO	PEINTURE 11 RUE DE LA VALLEE	615228	40,63	12/09/2017
SIGMA KALO	PEINTURE 11 RUE DE LA VALLEE	615228	49,38	12/09/2017
COLMARI 01	NETTOYAGE STATION RELEVAGE ARTHUSS	615228	130,2	12/09/2017
FOUSSIER	VERROU POUR LOGT 19 RUE CLEMENCEAU	615228	2,58	12/09/2017
FOUSSIER	SERRURE ARTHUSS ET CLES LOGEMENT RUE CLEMENCEAU	615228	179,27	12/09/2017
BERNER	FOURNITURE PEINTURE ROUTIERE	615231	219,61	12/09/2017
FOUSSIER	BOULON ETC ENTRETIEN BANCS	615231	22,9	12/09/2017
HANTSCH S	DEPANNAGE PORTE OUTILS LINDNER	61551	239,11	12/09/2017
CLINIQUE DU ROB	REPARATION MOTEUR LAVE VAISSELLE SALLE MARIAGES	61558	148,43	12/09/2017
BON COIN RESTAU	BONS BOISSONS ET CASSE CROUTES 12 JUILLET 17	6238	317,5	12/09/2017
WINTZEDIS	BOUQUET DE FLEURS DEPART RETRAITE	6238	38	12/09/2017
CHEZ CHRISTOPH	TOURTES 2EME ANNIVERSAIRE MARCHE NOCTURNE	6257	48	12/09/2017
WINTZEDIS	CAFE ETC DIV REUNIONS	6257	36,16	12/09/2017
HIRTZ	GAZOLE NON ROUTIER ATELIERS	60613	1468	12/09/2017
REAKTIV ASPHALT	ENROBE VOIRIE	615231	1838,04	12/09/2017
SIGNALISATION	PEINTURE ROUTIERE	615231	3713,45	12/09/2017
MEYER PHILIP	RECHERCHE PANNE VEHICULE PORTE OUTILS CV 672 VK	61551	2914,44	12/09/2017
OCI 68 INFORMAT	RENOUVELLEMENT ABONNEMENT ADOBE CREATIVE CLOUD	651	1007,86	12/09/2017
EUROPODIUM	PISTE DE DANSE HALLE DES FETES	2188	12566,72	12/09/2017
KUNEGEL	TRANSPORT ECOLE PRIMAIRE WINTZ AU SCHNEPPFENRIED	6247	270,4	12/09/2017
KUNEGEL	TRANSPORT ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM A MITTLACH	6247	100	12/09/2017
EGLINSDOER	PRODUITS ENTRETIEN DIVERS BATIMENTS	60631	10,2	19/09/2017
TOPCOLOR	PATCH BACHE SALON ECONOMIE	60632	109,2	19/09/2017
ALSACE ARR	ARROSEUR ETC ESPACES VERTS	60633	84,06	19/09/2017
ORANGE IN	INTERNET ECOLE PRIMAIRE ET MATERNELLE LOGELBACH	6067	48	19/09/2017
BNP PARIBAS	LOC LOGICIEL EZGED DU 24/09 AU 23/12/17	6135	630,72	19/09/2017
TOUT FA	SIKA ETC POUR ENTRETIEN DIVERS BATIMENTS ET VOIRIE	multi	506,76	19/09/2017
CHAMPION DREYF	CARTOUCHES ENTRETIEN SANITAIRE	615221	4,03	19/09/2017
PICARD M2P	SERRURE ETC ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM	615221	273,05	19/09/2017
SOREBA	TELECOMMANDE ET RECEPTEUR RADIO ECOLE PRIM WINT	615221	704,58	19/09/2017

Tiers	Objet	Compte	Montant	Emission
SANISITT	SIPHON URINOIR ETC ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM	615221	293,66	19/09/2017
SANISITT	COLLIER ROYAL BODEN	615221	74,93	19/09/2017
HEINTZ HEN	CLEFS ECOLE PRIMAIRE LOG	615221	29,38	19/09/2017
COMAFRANC	DIVERS FOURNITURES ELECTRIQUES 11 RUE DE LA VALLEE	615228	501,08	19/09/2017
ALPHA RECYCLAG	ENLEVEMENT PNEUMATIQUES USAGES	615231	696	19/09/2017
SIGNALISAT	PEINTURE ROUTIERE	615231	878,08	19/09/2017
MEYER PHILIP	ROUE COMPLETE ETC POUR DIABLE ET TONDEUSE	61558	294,58	19/09/2017
KONE	MAINTENANCE ASCENSEUR ARTHUSS	6156	345,68	19/09/2017
KONE	MAINTENANCE ASCENSEUR MAIRIE	6156	162,51	19/09/2017
FLEURS LISCH	BON ACHAT MAISONS FLEURIES	6238	45	19/09/2017
ORANGE FUS	CONSO TEL INTERNET FAX MAIRIES ET POMPIERS	6262	336,37	19/09/2017
ORANGE FUS	CONSOMMATION TEL STANDARD ET ARTHUSS	6262	739,41	19/09/2017
ORANGE FUS	CONSO TEL ECOLES SALLES ATELIERS ET ARTHUSS	6262	470,54	19/09/2017
ORANGE FUS	ABONNEMENT TRANSVEIL	6262	48	19/09/2017
ORANGE FUS	ABONNEMENT CARTE SIM PANNEAUX	6262	25,2	19/09/2017
ORANGE FRANCE	CONSOMMATION TEL PORTABLE ELUS ET AGENTS	6262	499,32	19/09/2017
ORANGE FRANCE	CONSOMMATION TEL PORTABLE ELUS ET AGENTS	6262	312,08	19/09/2017
ORANGE IN	CONSOMMATION INTERNET MAIRIE ANNEXE LOGELBACH	6262	42	19/09/2017
ORANGE IN	CONSOMMATION INTERNET MAIRIE WINTZENHEIM	6262	53	19/09/2017
ORANGE IN	CONSO INTERNET ARTHUSS ATELIERS EPW RASED	6262	138	19/09/2017
ORANGE IN	CONSOMMATION INTERNET POMPIERS	6262	42	19/09/2017
ORANGE IN	CONSOMMATION INTERNET POMPIERS	6262	48	19/09/2017
ORANGE IN	CONSOMMATION INTERNET ARTHUSS ANIMATIONS	6262	192,3	19/09/2017
VET PRO	VETEMENTS DE TRAVAIL	60636	1920,48	19/09/2017
BATIBOIS	CHEVRONS ETC ENTRETIEN ECOLES	615221	3142,42	19/09/2017
SOCOTEC	VERIFICATION INSTALLATION GAZ DIVERS BATIMENTS	6156	1844,54	19/09/2017
SOCOTEC	VERIFICATION INSTALLATION ELECT DIVERS BATIMENTS	6156	2554,19	19/09/2017
PROTECTAS	HON MISSION DE CONSEIL ET ASSISTANCE ASSURANCE	6226	1080	19/09/2017
EDF GDF SERV	CONSOMMATION ELECTRICITE BODEN ET FOYER CLUB	60612	847,76	19/09/2017
EDF GDF SERV	CONSOMMATION ELECTRICITE DIVERS BATIMENTS	60612	776,94	19/09/2017
EDF GDF SERV	CONSO ELECTRICITE ECOLES MATERNELLES WINTZ ET LOG	60612	223,49	19/09/2017
EDF GDF SERV	CONSOMMATION ELECTRICITE SALLES ET HALLE FETES	60612	1488,63	19/09/2017
HUSSOR ERECTA	MACONNERIE PIERRE DE TAILLE RESTRUCTURATION CHAPELLE HERZOG	2313	2437	19/09/2017
RAUSCHER	MACONNERIE PIERRE DE TAILLE RESTRU. CHAPELLE HERZOG	2313	9804,2	19/09/2017
DISCHGANG	TRAVAUX DE DEBARDAGE EN FORET COMMUNALE	61524	4692,86	12/09/2017
WISSON EXPL FOR	FACONNAGE DE GRUMES RESINEUX	61524	8054,94	12/09/2017

4. Conclusion et révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans :

Locations de salles

SALLE LAURENTIA

07/07/2017 : Mariage - location pour un montant de 500 euros

14/07/2017 : Baptême - location pour un montant de 500 euros

26/07/2017 : Réunion de la sous-région viticole - location gratuite

02/09/2017 : Mariage - location pour un montant de 500 euros
04/09/2017 : Don de sang - location gratuite
08/09/2017 : Cérémonie du Héné - location pour un montant de 500 euros
24/09/2017 : Fête de famille d'un agent municipal - location gratuite
30/09/2017 : Soirée conviviale du Conseil Municipal des Jeunes - location gratuite

SALLE UNGERER

24/06/2017 : Fête de famille d'un agent - location gratuite
08/07/2017 : Fête de famille - location pour un montant de 400 euros
26/08/2017 : Fête de famille d'un agent - location gratuite
09/09/2017 : anniversaire - location pour un montant de 300 euros
17/09/2017 : Harmonie Hohlandsbourg pour l'animation du marathon de Colmar - location gratuite
30/09/2017 : Anniversaire - location pour un montant de 300 euros

HALLE DES FETES

23 au 25/06/2017 : Festival 2A2M - location gratuite
12/07/2017 : Festivités du 12 Juillet - location gratuite
02/09/2017 : Karaoké – Fête d'une société - location pour un montant de 363 euros
10/09/2017 : marché aux puces du GSW - location gratuite
16/09/2017 : Tournoi de tarot - location gratuite
23 au 25/09/2017 : Salon des économies d'énergie - location gratuite
30/09 et 01/10/2017 : Salon de la vente directe et de l'emploi à domicile - location pour un montant de 383 euros

CLUB HOUSE SAINT GILLES

20 et 21/07/2017 : Fête de famille WIRCKEL Bernard location gratuite
29 et 30/07/2017 : Fête de famille - location pour un montant de 180 euros

CHALET APP

24 et 25/06/2017 : Fête de famille - location pour un montant de 180 euros
08 et 09/07/2017 : Fête de famille - location pour un montant de 180 euros
10/07/2017 : Fête de famille - location pour un montant de 180 euros
12/08/2017 : Fête de famille - location pour un montant de 180 euros
26/08/2017 : Fête de famille - location pour un montant de 180 euros
02/09/2017 : Fête de famille - location pour un montant de 180 euros

5. Création des régies comptables : aucune décision

6. Délivrances des concessions dans les cimetières :

Ancien cimetière de Wintzenheim :

27 juin 2017 : Renouvellement de la concession section C Tombe 87 pour une durée de 15 ans pour un montant de 400 €.
28 juin 2017 : Renouvellement de la concession section D Tombe 113 pour une durée de 30 ans pour un montant de 320€.
29 juin 2017 : Achat de la concession section G Tombe 158 pour une durée de 15 ans pour un montant de 160€.
6 juillet 2017 : Renouvellement de la concession section A Tombe 110 pour une durée de 15 ans pour un montant de 160€.
14 juillet 2017 : Renouvellement de la concession section D Tombe 88 pour une durée de 15 ans pour un montant de 160€.

19 juillet 2017 : Renouvellement de la concession section G Tombe 91 pour une durée de 30 ans pour un montant de 640€.

20 juillet 2017 : Achat de la concession section E Tombe 139 pour une durée de 15 ans pour un montant de 160€.

23 juillet 2017 : Renouvellement de la concession section E Tombe 28 pour une durée de 30 ans pour un montant de 320€.

25 juillet 2017 : Renouvellement de la concession section A Tombe 37 A pour une durée de 30 ans pour un montant de 320€.

26 juillet 2017 : Renouvellement de la concession section G Tombe 3 pour une durée de 15 ans pour un montant de 160€.

27 juillet 2017 : Renouvellement de la concession section E Tombe 114 pour une durée de 15 ans pour un montant de 160€.

30 juillet 2017 : Renouvellement de la concession section D Tombe 110 pour une durée de 15 ans pour un montant de 160€.

27 juillet 2017 : Renouvellement de la concession section E Tombe 114 pour une durée de 15 ans pour un montant de 160€.

31 juillet 2017 : Renouvellement de la concession section D Tombe 130 pour une durée de 15 ans pour un montant de 160€.

31 juillet 2017 : Renouvellement de la concession section E Tombe 120 pour une durée de 15 ans pour un montant de 320€.

1^{er} août 2017 : Renouvellement de la concession section D Tombe 111 pour une durée de 15 ans pour un montant de 160€.

4 août 2017 : Renouvellement de la concession section D Tombe 122 pour une durée de 15 ans pour un montant de 400€.

10 août 2017 : Renouvellement de la concession section D Tombe 109 pour une durée de 15 ans pour un montant de 400€.

26 août 2017 : Achat de la concession section A Tombe 120 pour une durée de 15 ans pour un montant de 160€.

28 août 2017 : Achat de la concession section E Tombe 133 pour une durée de 15 ans pour un montant de 160€.

28 août 2017 : Renouvellement de la concession section G Tombe 86 pour une durée de 30 ans pour un montant de 320€.

29 août 2017 : Renouvellement de la concession section D Tombe 124 pour une durée de 15 ans pour un montant de 160€.

30 août 2017 : Renouvellement de la concession section E Tombe 149 pour une durée de 15 ans pour un montant de 400€.

31 août 2017 : Renouvellement de la concession section D Tombe 105 pour une durée de 30 ans pour un montant de 800€.

8 septembre 2017 : Renouvellement de la concession section D Tombe 136 pour une durée de 15 ans pour un montant de 400€.

18 septembre 2017 : Renouvellement de la concession section A Tombe 34 pour une durée de 15 ans pour un montant de 160€.

18 septembre 2017 : Renouvellement de la concession section B Tombe 81 pour une durée de 30 ans pour un montant de 320€.

18 septembre 2017 : Renouvellement de la concession section E Tombe 113 pour une durée de 30 ans pour un montant de 320€.

26 septembre 2017 : Renouvellement de la concession section E Tombe 144B pour une durée de 15 ans pour un montant de 160€.

Nouveau cimetière de Wintzenheim :

12 juillet 2017 :

Renouvellement de la concession section H Tombe 20 pour une durée de 30 ans pour un montant de 320€.

Nouveau cimetière de Logelbach :

13 septembre 2017 : Achat de la concession section C Tombe 9 pour une durée de 30 ans pour un montant de 640€.

15 septembre 2017 : Achat de la concession section C Tombe 8 pour une durée de 15 ans pour un montant de 320€.

Columbarium de Wintzenheim :

31 juillet 2017 : Achat de la concession bloc B Case 28 pour une durée de 15 ans pour un montant de 610 €.

7. Dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges : aucune décision
8. Aliénations de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros : aucune décision
9. Frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts : aucune décision
10. Reprises d'alignement : aucune décision
11. Actions en justice ou de la défense de la commune : Action en défense Commune de Wintzenheim – Hôtel Restaurant Cristal – Recours de Madame STANIC contre l'arrêté de fermeture de l'Hôtel Le Cristal
12. Règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5000€ : aucune décision
13. Réalisation des lignes de trésorerie jusqu'à 500.000 € : aucune décision
14. Renouvellement de l'adhésion aux associations dont la commune est membre : aucune décision

Monsieur le Maire : Nous avons un nouveau président au CMA qui s'appelle Monsieur Henri JOURDAN. Il a été élu président du Conseil Municipal des Aînés.

J'ai moi-même été désigné par Colmar Agglomération pour siéger en tant qu'administrateur à Colmar Habitat. Enfin le prochain conseil municipal aura lieu le 20 octobre. Voilà les petites informations que je pouvais encore vous donner.

Est-ce qu'il y a encore des questions ? Oui Monsieur KLINGERZ-ZIND

M. KLINGER-ZIND : depuis peu le département du Haut-Rhin a posé des panneaux dans la déviation de Wintzenheim permettant l'accès aux véhicules agricoles. Cet accès, on l'attendait depuis longtemps, nous agriculteurs. Je voulais donc remercier les conseillers départementaux, qui ont, par leur action, fortement contribué au confort des agriculteurs et je voulais également dire aux automobilistes qui auraient envie de pester derrière ces véhicules lents, qu'ils feraient mieux de les remercier parce que grâce à eux ils peuvent manger des produits locaux au lieu de les faire venir de l'autre bout de la France. Je voulais juste dire cela, c'est très important et ça désengorge toute la vallée de Munster pour les véhicules agricoles.

Monsieur le Maire : merci. Je crois qu'effectivement il faut signaler quand il y a des choses qui sont bien faites. Il n'y a pas de raison.

Est-ce qu'il y a d'autres observations, d'autres questions, ? Oui Monsieur ARNDT.

M. ARNDT : je voulais juste vous informer des prochains travaux qui vont démarrer à partir de la semaine prochaine qui concernent le renforcement hydraulique des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales. Je crois qu'on peut être fier à Wintzenheim, notre groupe peut être fier en l'espace de 4 ans de rattraper un retard d'une bonne vingtaine d'années en ce qui concerne le retard qui a été pris au niveau des eaux pluviales et de

l'assainissement. Juste pour rappel : en 2008 on a tout de suite en partenariat avec Colmar Agglomération, réalisé une étude pour voir un peu tout ce qui serait à faire. L'étude portait sur des travaux de l'ordre du 12 millions d'euros H.T. Avec le concours et le partenariat de Colmar Agglomération et de la Colmarienne des Eaux, nous avons pu démarrer une première tranche qui s'est concrétisée en 2015 par le bassin de rétention au Lauenstein et le réseau d'assainissement qui a été agrandi jusqu'à hauteur de la rue du Bouleau. Aujourd'hui on constate que la rue du Maréchal Joffre arrive malheureusement au bout du rouleau et dans l'étude qui avait été menée on s'est rendu compte qu'il fallait aussi faire des travaux de renforcement hydraulique. Donc une fois encore, grâce à Colmar Agglomération, à ce partenariat on peut être fier aujourd'hui de lancer la deuxième tranche d'un montant de 4 millions 4 à peu près qui impactera pas mal de rues. Les travaux vont démarrer la semaine prochaine rue du Bouleau, rue de l'Orme, rue Feldkirch. Ce sera une liaison du bassin Feldkirch pour ramener les eaux vers la station d'épuration de Colmar, parce que jusqu'à présent c'était pompé vers Eguisheim, mais Eguisheim est saturée. Le 16 octobre démarreront aussi les travaux d'eaux pluviales et d'assainissement dans la rue de Lattre de Tassigny. On a choisi le 16 octobre parce qu'ils vont commencer dans le giratoire et pour que le giratoire soit de nouveau ouvert à la circulation des bus scolaires après les vacances de la Toussaint. Il y aura au printemps prochain le renforcement hydraulique à partir de la rue du Vignoble, rue des Trois Châteaux, rue Joffre jusqu'à hauteur de la rue du Baerenthal.

Qu'est-ce qu'il faut encore dire ? Il ne faut pas oublier que si on a pu réaliser ces travaux, c'est un peu grâce à la solidarité des citoyens de notre commune qui ont accepté le paiement de la sur-redevance et je crois qu'il faut encore une fois les remercier et il ne faut pas oublier non plus la contribution importante de Colmar Agglo pour un montant de 866 000 euros, 540 000 pour la première et 320 000 maintenant pour la deuxième tranche. Pendant cette période, les circulations dans les différentes rues seront perturbées. Je demande à tout le monde de respecter la circulation, le stationnement, de ne pas déranger trop les entreprises. Si elles ne sont pas dérangées, elles avanceront deux fois plus vite et on sera libéré. Les travaux vont durer jusqu'à août 2018, mais il ne faut pas oublier que si on fait ces travaux, c'est que les travaux de voirie vont suivre. Il y aura au printemps 2018 la rue de Lattre de Tassigny qui sera refaite et donc au printemps 2019 on fera la rue du Maréchal Joffre. Et autre temps en 2018 il y aura aussi un réaménagement du chemin du Herrenpfad, c'est le chemin au niveau de la coopérative agricole. Voilà ce que je voulais vous dire.

Il y aura beaucoup de perturbations et je demande votre plus grande compréhension.

Monsieur le Maire : merci de toutes ces explications. Il est important de dire qu'effectivement ce dossier a pu voir le jour par Colmar Agglomération et puis on peut dire aussi que le Maire de Jepsheim s'est aussi très investi dans ce dossier à tes côtés, donc je crois que c'est aussi important. Effectivement il faudra montrer de la compréhension, faites passer le message. Il y aura des informations qui seront dans les boîtes aux lettres, il y aura des réunions de quartier début d'année où on pourra aborder le sujet. Mais si quelqu'un vous pose la question, vous pouvez déjà en partie répondre.

Voilà Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, s'il n'y a plus de questions, je vais lever la séance en vous souhaitant un bon week-end et une bonne soirée.